

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligeurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. Gobelins 26-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux:
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

Émile KAHN

LE PROGRAMME DU FRONT POPULAIRE

Comment il a été conçu
Comment il faudra l'appliquer

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

102/295

Pour propager et défendre
LA LIBERTE D'OPINION
 un des points du programme du
RASSEMBLEMENT POPULAIRE
LE THEATRE HUMANITAIRE

et sa troupe d'élite présente
UNE LUEUR BRILLAIT...
 reconstitution historique de
L'AFFAIRE FRANCISCO FERRER
 en 9 tableaux

Ecrire à Sédillot, ex-pensionnaire
 du Théâtre de la Porte-Saint-Martin,
 Membre de la Ligue
 24, rue La Bruyère, Paris-9^e
 Téléphone : Trinité 78-74

LE PRINTEMPS SUR LA COTE D'AZUR

MENTON. — « Les Sapins », la vue la plus belle, la situa-
 tion la plus ensoleillée. 32 fr. par jour toutes taxes incluses.

NICE Hôtel du Midi, 100 m. gare P-M. pl. cen-
 tre, tout confort, meub. accueilli. Chamb. dep. 12
 francs, pens compl. facult. depuis 28 francs.

NICE. — Pension « La Malouine », 62, Bd Carnot. Tout
 confort, cuisine soignée Jardin vue sur mer. Prix réduits.
 Arrangements pour famille.

JOYEUSES VACANCES !...

sur la Manche, l'Océan
 Côte-d'Azur, les Alpes

Prix à la portée de tous

PENSION COMPLÈTE :

Stations	depuis 17 Frs
Hôtels confortables ..	— 23 Frs
Hôtels grand confort ..	— 30 Frs

HOTELS COOP, 85, rue Charlot, Par's-3^e

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles,
 depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligeurs

EXPOSITION UNIQUE

200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée
 dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS
 42, rue Chanzy - Téléphone Roquette 10-04

Catalogue
L3 franco

AUX LIGUEURS COMMERÇANTS

Beaucoup de nos collègues ont exprimé le
 désir de s'adresser de préférence à des **com-
 merçants-ligeurs** pour les achats qu'ils ont à
 faire. Pour cela, il faut que les **ligeurs-ache-
 teurs** connaissent les **ligeurs-vendeurs**, les
Cahiers offrent ce moyen.

Il suffit que les **ligeurs-commerçants** se fas-
 sent connaître par l'insertion d'une annonce
 dans notre organe.

On sait que le prix de cette publicité est très
 réduit : **5 francs la ligne de 55 lettres ou
 signes.**

Ligeurs-commerçants, n'hésitez donc pas à
 nous envoyer vos ordres de publicité, vous atti-
 rez à vous la clientèle de nos collègues et
 aiderez nos **Cahiers** en même temps.

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligeurs
 des conditions spéciales :

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)
 Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

MEUBLES

— Paris-Meubles, 28 bis, rue Darnémont, Paris-18^e. Lite-
 rie, lingerie. T.S. A. crédit, payable en deux ans, rien
 d'avance. Remise 10 %.

OPTIQUE

— Arnhold, 13, rue Auber, Paris (9^e). Lunettes parfait-
 ement ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

RELIURE

— Ervaille, 6, rue Cassette, Paris (6^e). Toutes reliures.
 Outillage et fournitures 10 0/0.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11^e).
 (Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 25, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)
 Le beau tailleur strict sur mesures. Complès, 525 fr. Par-
 dessus, 490 fr. Remise 10 %.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne) (Ch. p. 306-52, Nancy.)
 Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu
 gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-
 et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc
 et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1935 à 1 fr. 35 la bouteille, 11 degrés, les
 fûts prêts toutes contenances. Demander prix années an-
 térieures. — Gaury Roger, propriétaire de grands crus, à
 Saint-Emilion (Gironde).

Les commerçants membres de la Ligue qui désirent
 figurer dans cette liste sont priés d'envoyer aux Cahiers des
 Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-
 Volant, à Paris (14^e).

UN TRESOR CACHE !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Cré-
 dit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer,
 Panama, etc., publiées avec tous les Tirages (Lois et
 Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel
 des Tirages, Bureau G.P. N° 6, Ig. Montmartre, Paris

LE PROGRAMME DU FRONT POPULAIRE

Par M. Émile KAHN

I. - LE DÉSARROI DE LA RÉACTION (1)

La publication des revendications communes aux organisations et partis du Rassemblement populaire a jeté les adversaires du Rassemblement — et de tout ce qu'il porte en lui de promesses et d'espoirs — dans le désarroi le plus attendrissant.

Consternation, d'abord. Puis, les imprécations et le dénigrement — bien savoureux par son incohérence.

Incohérence des critiques

Texte trop long, proclame l'*Ami du Peuple* ; liste interminable, répète l'*Echo de Paris*. Énumération sommaire, déclare un peu plus loin le même *Echo*, sans s'apercevoir qu'il contredit à la ligne 70 son propos tranchant de la ligne 7.

Indigence de pensée, décrie le *Temps* (qui s'y connaît). Aucune doctrine, aucune mystique, affirme l'*Ami du Peuple*. Hélas ! constate l'*Ordre*, la mystique « Front populaire » vient de se doter d'une idéologie.

A croire l'*Ordre*, l'accent essentiel est marxiste. Selon le *Temps*, l'extrême-gauche a mis dans sa poche le drapeau marxiste.

Point d'esprit novateur : tel est le verdict implacable du *Temps*. Jugement de l'*Ordre* : ce qu'il y a là-dedans de dynamique est spécifiquement révolutionnaire !

Ce qui est tout à fait touchant, c'est le grand effort qu'ils font pour se persuader que ce programme est vide et vain. Poudre aux yeux, crie l'*Ami du Peuple*. Affiche électorale, prononce avec dédain le *Figaro*. Panneau électoral, s'exclament à la fois l'*Action française* et l'*Echo de Paris* (expert en panneaux). Comme ils voudraient que ce fût vrai ! Comme ils cherchent à se rassurer ! Pour-

quoi faut-il que le *Temps*, trouble-fête — ce même *Temps* qui dénie au programme tout esprit novateur — y découvre l'amorce d'« une politique entièrement nouvelle » ?

On serait tenté de leur dire : mettez-vous à l'unisson. Mais leurs contradictions mêmes trahissent chez tous un sentiment unanime : la peur.

Interprétations fantaisistes

La peur les conseille mal.

Elle leur fait perdre le sang-froid, l'esprit critique et ce minimum de clairvoyance qui permet de lire les textes comme ils sont. Car il faut se garder, par révérence, de mettre en doute leur bonne foi.

Ils se précipitent sur le chapitre qui s'intitule : « Défense de la paix ». Tout de suite, ils s'accrochent, sous les numéros 6 et 7, à deux revendications diaboliques.

Numéro 6 : « Assouplissement de la procédure prévue par le pacte de la Société des Nations, pour l'ajustement pacifique des traités dangereux pour la paix du monde. » Pour nous, pour vous, pour quiconque n'a pas perdu l'usage de la mémoire et de l'entendement, qu'est-ce à dire ?

Que les malfaçons des traités ne peuvent être réparées par la guerre, mais dans le cadre de la Société des Nations, selon l'esprit du Pacte et par la procédure prévue, mais non précisée, en son article 19. Ce n'est pas seulement s'opposer au mussolinisme et à l'hitlérisme, qui préconisent la révision des traités par la force et au mépris de la Société des Nations : c'est les priver de pouvoir crier à l'injustice, les démunir d'un argument fort et qui porte, et les désarmer moralement. Sur quoi le *Temps*, toujours véridique, s'indigne : « thèse révisionniste... spécifiquement hitlérienne » !

Numéro 7 : « Extension, notamment à l'Europe orientale et centrale, du système des pactes ouverts à tous, suivant les principes du pacte franco-soviétique. » Ouverts à tous — c'est-à-dire exclusifs de toute alliance particulière. Ouverts à tous pour pacifier l'Europe orientale et centrale selon la méthode de Locarno dans l'Europe occidentale.

* Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

(1) Cette étude a été publiée sous forme d'articles dans la *Lumière* des 18 janvier, 25 janvier, 1^{er} février, 8 février, 15 février, 22 février, 14 mars, 21 mars, 28 mars et 4 avril 1936. Des lecteurs indulgents ont souhaité de trouver ces articles rassemblés, pour la propagande contre le fascisme.

Or, ayant lu, l'*Echo de Paris* traduit : « Alliance étroite avec les Soviets. » *Traduttore, traduttore*, disait son compère Mussolini. L'*Echo de Paris* est si aveugle — ou si aveuglé par sa peur — qu'il contredit le compère Laval, empressé auprès d'Hitler à démontrer la parfaite innocence du pacte franco-soviétique. Allons donc ! réplique l'*Echo*, c'est une alliance militaire. Qui donc, ô *Temps*, soutient les thèses « spécifiquement hitlériennes » ?

L'*Action française* s'attache aux revendications économiques. Mais son trouble est tel qu'elle ne sait plus lire.

« Il vaudrait mieux donner à nouveau du travail aux ouvriers que d'instituer un fonds de chômage, comme si la crise devait durer toujours. » O bonne vieille ! mettez vos bécsicles. Tête du chapitre : « Contre le chômage... » Suite du chapitre : « Appel des jeunes au travail... exécution rapide d'un plan de grands travaux... » N'est-ce pas donner du travail aux chômeurs ? Cependant, comme le chômage ne disparaîtra pas d'un seul coup, le Rassemblement populaire a prévu, pour la période de transition, l'institution d'un fonds de chômage. Sur cette seule ligne mal comprise, l'*Action française* assoit délibérément un jugement définitif.

Mais la bévée des bévées, c'est au sujet des libérés.

O liberté...

Par l'*Homme libre* (qui sort un instant de la nuit) et par le *Temps*, les mesures prévues pour la défense de la liberté sont stigmatisées en gros et en détail.

En gros, « la liberté, pour le Front populaire, c'est tout ce qui peut gêner la décomposition du corps social » (*Homme libre*).

En détail, c'est l'étranglement hypocrite de la liberté d'opinion (*Homme libre*), c'est la même hypocrisie à l'égard de la liberté de conscience (*ib.*), c'est « un formidable arsenal répressif dirigé contre le droit d'association et de réunion (le *Temps*) ; c'est, à l'encontre de la presse, une série de mesures « qui eussent fait reculer le Charles X des Ordonnances » (*ib.*).

Vous prenez le texte, et vous trouvez ceci :

1° Pour la liberté d'opinion, « abrogation des lois scélérates et des décrets-lois restreignant la liberté d'opinion ». Etranglement ? Il faut avoir la berlue...

2° Pour la liberté de conscience, « garantir à tous, élèves et maîtres, la pleine liberté de conscience, notamment par le respect de la neutralité scolaire, de la laïcité et des droits civiques du corps enseignant ».

La formule vous paraît imprécise, et vous souhaiteriez connaître les garanties pratiques de cette liberté ? Voici : « Exiger des maîtres et maîtresses de l'École publique le respect absolu de la neutralité confessionnelle, faire respecter les lois de laïcité tombées pratiquement en désuétude (loi du 7 juillet 1904 sur les congrégations enseignantes) ; exiger le respect de la loi sur la Séparation des

Eglises et de l'Etat, par l'interdiction de subventions déguisées aux œuvres et écoles confessionnelles en Alsace et en Lorraine, prendre les dispositions indispensables pour assurer la liberté de conscience des élèves et des maîtres : en conséquence, l'enseignement religieux devra cesser d'être à la charge des instituteurs publics, pour être distribué par les ministres des cultes, l'enseignement religieux sera supprimé dans les Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que les garanties confessionnelles actuellement exigées à l'entrée, et que les épreuves religieuses aux examens de sortie. »

Faire que chacun ait le droit de croire ou de ne pas croire, de pratiquer ou de s'en abstenir, mais que nul n'ait pouvoir d'imposer à quiconque une croyance ou une pratique, ou le faux-semblant d'une croyance et le simulacre d'une pratique, empêcher le maître, en robe ou non, de faire pression sur la conscience de l'enfant, exiger que la religion soit enseignée par le prêtre, non par le laïc peut-être incrédule, il paraît que c'est violer la liberté de conscience.

Oui, si l'on appelle la liberté de conscience pour donner le change, l'intolérance et la persécution. De quel côté l'hypocrisie ?

3° Pour la liberté de réunion et d'association, je cherche en vain dans le programme. A moins que le *Temps* ne vise « le désarmement et la dissolution effective des formations paramilitaires, conformément à la loi ». Alors, complétez votre phrase : la liberté que, vous réclamez, c'est la liberté de se réunir en armes, la liberté de s'associer pour la guerre civile.

Beau thème à développements pour les soutiens de l'ordre...

4° Pour la liberté de la presse, « adoption de mesures législatives » qui permettent, d'une part, « la répression efficace de la diffamation et du chantage », qui assurent aux journaux, d'autre part, « des moyens normaux d'existence » et les obligent notamment « à rendre publique l'origine de leurs ressources ».

Ici encore, allons aux mesures pratiques. Les lecteurs de la *Lumière* les connaissent bien : ce sont exactement celles que Georges Boris proposait en 1933 au Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme et que le Congrès unanime, sur son rapport, adoptait. Si longue qu'en soit l'énumération, elle n'est pas inutile.

Fixation de prix minima pour les journaux.

Publication obligatoire par les journaux des noms de leurs principaux actionnaires.

Publication obligatoire et vérification des comptes des journaux, de manière à déceler les noms des commanditaires.

Interdiction à une personne ou à un groupe financier de constituer des trusts de presse.

Répression des fausses nouvelles répandues de mauvaise foi et de la publicité ou fictive, ou rédactionnelle, ou mensongère.

Répression efficace du chantage.

Modification de la législation sur les sociétés faisant appel à l'épargne, afin de rendre publiques toutes les dépenses de publicité à l'occasion des émissions.

Séparation absolue entre agences d'information et de publicité, les subventions de l'Etat ne pouvant être données à des agences mixtes.

Création d'un office national d'information, sous le contrôle de la Société des Nations.

Donc, exiger, à défaut de la séparation complète du journalisme et des affaires, que le lecteur soit renseigné sur les affaires de son journal — qu'il puisse de lui-même établir le rapport entre les informations, les déformations, les consignes

de silence, et les intérêts des bailleurs de fonds — qu'il sache, en prenant telle feuille, qu'il va lire le prospectus politique et social de telle société financière, de telle fabrique d'armes — c'est pousser l'horreur de la vérité imprimée plus loin que Charles X, qui fermait les imprimeries ?

O liberté, que de bévues en ton nom !

* * *

Oui, décidément, maintenons « bévues » — par politesse...

Et réjouissons-nous tous, car le désarroi de la réaction est une première preuve de la vigueur républicaine du programme. Il y en a d'autres.

II. - DÉCEPTION DES FAUX PROPHÈTES

Oui, devant le programme du Rassemblement populaire, le désarroi de la réaction nous réjouit, car il est fait de déconvenue et d'inquiétude.

On s'était bercé d'illusions plaisantes.

On — c'est la franche réaction, la réaction à découvert, qui va du grand capitalisme au fascisme, son instrument. Mais c'est aussi la réaction insinuante, confite en hypocrisie, du lavalisme et de la presse à son service. C'est l'équipe des pêcheurs en eau vaseuse, écumeurs de tous les remous, fouilleurs de toutes les fanges. C'est le vol tournoyant des Rapaces au ventre creux, raliés par appétit au Rassemblement qu'ils détestent, et toujours prêts, pour une pitance immédiate — prébende ou portefeuille — à tourner contre lui leurs griffes. Et ce sont encore les grands solitaires orgueilleux, pétris d'amertume et de contradictions, qui chérissent leurs créations tant qu'elles sont méconnues et les renient dès que la masse les adopte.

Donc, on se complaisait aux prédictions rassurantes : le Rassemblement populaire ne durerait qu'un jour ! — les partis adhérents reprendraient leur liberté et leurs querelles ! — ils ne pourraient jamais s'entendre que pour une défense purement négative ! — s'ils tentaient l'aventure d'échafauder un programme, ou leur effort s'épuiserait à la recherche d'une conciliation impossible, ou il n'en sortirait que formules creuses, flasques et stériles !

Toutes ces prédictions sinistres ont été démenties par les faits.

Puissance du Rassemblement

Le Rassemblement, formé pour un jour, a duré. Son rayonnement s'est élargi. Sa puissance s'est inscrite dans les événements.

D'abord, il s'est montré capable de renouveler ces manifestations de masse, dont le 14 juillet avait donné l'exemple. Le 11 novembre, autour des Anciens Combattants, avec les Anciens Combattants, il occupait, à Paris, le quartier réservé aux défilés militaires et paramilitaires, s'annexait l'Arc de triomphe, et reprenait au fascisme usurpateur le Soldat anonyme, mort pour la liberté. Le même jour, en province, il s'épandait comme un flot qui monte : à Lille, il unissait dans la même ferveur

trente-cinq mille assistants fondus en un seul être collectif, mouvant et formidable.

Le 19 janvier, en riposte aux salisseurs du monument de Pacy-sur-Eure, comme aux tribulations du Quartier latin, il faisait acclamer par vingt mille auditeurs accourus à Japy, à la Grange-aux-Beilles et à la salle Mathurin-Moreau, la paix par la Société des Nations. Ici encore, la province donnait la réplique à Paris : « *Je sors*, écrit dans le *Populaire de Nantes* Gaston Veil, animateur de la Bretagne républicaine, *je sors d'un rassemblement populaire où nous étions au moins dix mille et où les différents partis de gauche étaient tellement unis et même mêlés qu'on ne les distinguait pas les uns des autres. Ils n'avaient tous dans l'esprit et dans le cœur que nos mots d'ordre : paix, antifascisme et pain du travailleur. Et tous les orateurs, sans exception, au lieu de parler au nom de leurs groupements respectifs, au lieu d'exposer des idées particulières, n'ont exprimé que les sentiments communs à tous les membres du Front populaire. Jamais je n'ai vu un tel enthousiasme, une telle unité parmi les partis de gauche. C'est quelque chose de tout nouveau, qui ne ressemble ni aux anciens Blocs, ni aux anciens Cartels.* »

Sur cette dernière idée, la formation d'un même état d'esprit dans le Rassemblement populaire, nous aurons à revenir. Mais c'est déjà quelque chose de nouveau en France que ces déploiements immenses, auxquels ne peuvent même pas se comparer les fêtes de la Grande Révolution. Car ces fêtes révolutionnaires se déroulaient sous l'inspiration du pouvoir, avec son appui et son aide. Les manifestations du Rassemblement sont l'œuvre des partis et groupements d'opposition — de partis et de groupements pauvres, mais si bons interprètes des sentiments épars qu'ils n'ont qu'à lancer un appel : en trois jours, tout un peuple est autour d'eux.

Le Rassemblement n'eût-il fait que cela, il aurait rempli un rôle historique.

Les victoires du Rassemblement

Il a fait plus.

Il a brisé le ressort du fascisme. Point de malentendu : les formations de guerre

civile restent menaçantes par leur armature et leurs armements. Mais, comme on dit, le cœur n'y est plus. Les chefs n'espèrent plus le succès, ayant pris la mesure de l'obstacle. Ils débitent encore leurs forfanteries, comme le mauvais prêtre débite sa messe — sans y croire. Et ils rudent, pour équilibrer l'application des lois forgées sous la pression du Rassemblement populaire.

C'est le Comité national du Rassemblement qui, le premier, a dénoncé la duperie de ces décrets-lois lavalien qui brandissaient des foudres de papier maché contre les armements privés, les menées factieuses et les groupements illicites. Le premier — avant le Congrès de Wagram. Et, sans doute, l'impulsion du Rassemblement ne fut-elle pas étrangère au soulèvement du congrès radical devant la grossière manœuvre de MM. Laval et Bérard : l'Histoire, là-dessus, aura son mot à dire.

C'est du Comité national qu'a jailli le courant d'opinion qui, de Wagram au Parlement, a emporté les hésitations et les résistances. C'est le Rassemblement populaire qui inspirait, à la Chambre, les interventions décisives de Guernut et de Rucaert. C'est le Rassemblement populaire à qui, le 6 décembre, le colonel de la Rocque, par personne interposée, rendait les armes. C'est le Rassemblement populaire qui, le soir même, malgré les paroles reprises et les engagements reniés, emportait le vote de textes efficaces. N'eût-il fait que cela, il eût bien mérité de la République.

Il a fait plus : la chute du gouvernement Laval est son œuvre.

Effet de ses démonstrations abattant le masque pseudo-républicain et pseudo-pacifiste dont s'affublait une politique mortellement dangereuse pour la liberté et la paix.

Effet surtout de l'entente obtenue sur un programme positif.

Si tous les députés de gauche (à de tristes exceptions près) ont pu se montrer d'accord, les 27 et 28 décembre, contre l'équivoque lavaliste — c'est que les grands partis de gauche s'étaient déjà mis d'accord au Comité du Rassemblement populaire.

Si le Comité exécutif du parti radical s'est décidé à mettre un terme à la politique dite de trêve, c'est que la cohésion du Rassemblement populaire permet d'envisager une politique, toute contraire, de défense républicaine et de progrès démocratique.

Si M. Herriot et ses amis du ministère ont pu se dégager de M. Laval, de son équipe et de ses opérations, c'est que le rayonnement du Rassemblement populaire et la rédaction, enfin achevée, de son programme, ont élargi le champ du possible, ouvert des issues nouvelles et rendu aux radicaux ministres la liberté de virer à gauche.

Solidité de l'accord

La réaction avait senti le péril. Et c'est pour le conjurer qu'elle s'est efforcée de disloquer le Rassemblement populaire, en détachant de lui le parti radical.

Des opérations de ce genre, le *Temps* s'est fait une spécialité. Il a le don de l'exhortation papalarde. A peine connu le programme du Rassemblement, il est consterné pour les radicaux, il pleure sur eux et les adjure.

Il leur enseigne leur vraie doctrine, qu'il connaît mieux qu'eux, les ingrats. Il leur dicte leur vrai programme, qu'il a rédigé par charité pure. Il leur dévoile leur passé, leur présent et leur avenir — leur vraie tradition, leur vraie mission et leur vraie destination. Ils seront mangés, ne leur en déplaise : déjà les marxistes, ces Ethiopiens de France, aiguisent leurs couteaux pour se régaler de chair radicale. A moins que les radicaux ne rentrent dans le giron lavalien, mussoliniste et déflateur, port de salut.

Le *Temps* est inimitable, mais secondé. Tout un chœur de sirènes, de presse et de couloirs, déploie auprès du parti radical la séduction de ses chants et de ses charmes. Et quelques radicaux — la chair est faible ! — succombent à la tentation.

La chair est faible : jetons un voile. Hercule filait aux pieds d'Omphale, Samson abandonnait sa chevelure flottante à la perfide Dalila ; Holoferne tendait un cou sans défense à Judith. En proie au même délire, l'*Ere Nouvelle*, la *République* se mirent à pourfendre le programme du Rassemblement populaire.

Mais deux hirondelles ne font pas le printemps. Le parti radical, pressé de désavouer le programme, désavoua les hirondelles.

Le Bureau du parti, réuni le 15 janvier, publiait la note suivante :

Certains commentateurs de presse ayant représenté la publication des revendications du Rassemblement populaire comme étant l'émanation de quelques personnalités du parti ayant agi sans mandat, le Bureau, sur la proposition de son secrétaire général, M. Raoul Aubaud, a confirmé que ces revendications, établies par ses délégués régulièrement désignés, avaient reçu son approbation définitive à la dernière séance.

Quel coup pour les hirondelles !

Ce n'était pas le dernier. Au Comité exécutif du 19, le parti tout entier, Paris et départements confondus, acclame Perney, Jean Zay, le président Daladier, affirmant tour à tour leur fidélité — la fidélité radicale — au Rassemblement populaire.

Lorsque les attaques des factieux nous ont naturellement conduits à donner au Rassemblement populaire notre concours sans réserve, nous avons maintenu notre tradition. Un rassemblement populaire qui ne comporterait pas l'adhésion ni le concours du parti radical, manquerait à son destin, et un parti radical qui désertait le Rassemblement populaire trahirait ses origines.

Sur ces paroles de Perney, applaudissements interminables. En dépit d'une offensive désespérée de M. Marchandeu, la partie est perdue pour les hirondelles. Perdue, du même coup, pour le *Temps*, pour M. Laval, pour tous les chercheurs de fissure et les amateurs de dislocation. L'accord conclu entre les partis de gauche ne se brisera pas.

Seconde déception pour les prophètes de malheur. Il y en a d'autres.

III. - UNE CRÉATION COLLECTIVE

Avant de pousser plus loin, insistons sur cet accord des partis et des groupements dans le Rassemblement populaire. Ce n'est pas une petite chose.

André Delmas, secrétaire du Syndicat des Instituteurs, observateur vigilant et sévère des faits sociaux, en souligne l'importance :

Le programme du Front populaire ou, pour employer l'expression officielle, du Rassemblement populaire, a vu le jour. Pour ce seul fait, il convient de féliciter les membres du Comité de rédaction qui ont travaillé pendant cinq mois et ont fini, à force de ténacité, par vaincre toutes les résistances... Au départ, l'entreprise paraissait chimérique. Y avait-il quelques chances de voir les partis politiques de gauche et d'extrême-gauche accepter, à la veille même d'une compétition électorale où chacun d'eux compte bien gagner des voix et des sièges aux dépens de ses voisins immédiats, une plate-forme commune ?... La publication du programme marque donc une incontestable victoire du Front populaire sur les rivalités particulières des groupements, sur l'esprit de parti trop exclusif, sur la tendance, explicable mais néfaste, des grandes organisations à vouloir systématiquement ignorer l'effort des autres. (*Ecole libératrice*, 18 janvier.)

Sur les difficultés de cette victoire, Victor Basch, président du Comité national, dont la tenace volonté de conciliation a plus que toute autre contribué à l'accord final, apporte son témoignage :

Il s'agissait de formuler dans un même texte, accepté, unanimement, les revendications des quatre partis de gauche — radical, socialiste, communiste, intergroupe — des deux grandes organisations syndicales non encore fusionnées et de groupements comme la Ligue des Droits de l'Homme, Vigilance, Action combattante, Amsterdam-Pleyel. Entreprise chimérique qui, dès l'abord, paraissait vouée à l'échec, puisque, sur tous les points d'un programme politique et économique, les avis des partenaires divergeaient, puisqu'ils étaient séparés les uns des autres, non seulement par de profonds dissentiments doctrinaux, mais des querelles de partis et de personnes, hier encore, acharnées. Aussi, pas un paragraphe, pas une phrase, pas un mot des avant-rapports qui ne prêtât à discussion, qui ne fût retourné et tourné à nouveau, qui, après avoir été accepté, au prix de longues et vives délibérations, par les commissions, ne leur fût renvoyé par la réunion plénière du Comité national. Vraiment, c'est un travail de Pénélope, et plus d'un d'entre nous désespérait de le voir jamais terminé. Et cependant, en dépit de tous les obstacles renaissant incessamment sous nos pas et nous obligeant, alors que nous croyions toucher au but, à tout recommencer, nous avons finalement abouti. (*Œuvre*, 12 janvier.)

Pourquoi ?

Abouti, parce que partis et groupements, tout en ayant chacun ses méthodes et ses objectifs singuliers, étaient cependant unis par d'indissolubles liens communs : l'amour de la liberté, la foi en la démocratie, la haine inexpiable du fascisme et de la guerre, et la conviction profonde qu'un régime social refusant à des cent milliers d'hommes du pain contre du travail, et fermant toute perspective d'avenir aux jeunes générations, ne pouvait subsister sans être profondément modifié. C'est là ce qu'il y avait de commun entre nous, c'est là ce qui l'a emporté sur toutes les diver-

gences, c'est là ce qui a créé entre nous une solidarité fraternelle et réalisé notre accord final.

Cette analyse, si pénétrante, peut-on la pousser plus avant ?

Même la conscience des liens communs — communes aversions et communes aspirations — n'eût pas suffi, si l'égoïsme de parti avait pesé d'un poids plus lourd. Si la balance a penché vers l'accord, c'est que les partis et groupements ont subi du dehors une double pression : la pression des circonstances, imposant la solidarité devant le danger commun, et la pression des masses, impatientes d'action commune.

Le leçon est à retenir : elle trouvera sans doute d'autres applications.

Signification de l'accord

Le fait de l'accord est, à lui seul, un événement d'importance. Par sa nouveauté. Par sa signification.

Pour la première fois, depuis que la République existe, tous les partis et groupements de gauche se sont entendus sur un nombre déterminé et précisé de revendications. C'est autre chose que ce qui s'est produit pendant les grandes heures de l'Affaire Dreyfus, où toutes les gauches ont fini par s'unir pour sauver un innocent et faire triompher la justice. (Victor BASCH.)

C'est autre chose que les rapprochements jusqu'alors intervenus entre partis, Blocs ou Cartels.

Le Cartel de 1924 n'était qu'une coalition électorale, imposée par le mode de scrutin, et qui ne comportait aucun engagement d'avenir : encore laissait-il en dehors de toute entente le parti communiste, volontairement isolé.

Le Bloc des gauches, après les élections de 1902, était une coalition gouvernementale, mais empirique et précaire : point de programme commun avant les élections, point de programme commun pour le gouvernement, point de gouvernement commun mais un accord, toujours révoquant, de soutien au ministère Combes, une habitude de délibération commune dans la Délégation des gauches, et, en face des événements, une perpétuelle improvisation.

Aujourd'hui, point d'accord électoral ou gouvernemental, je veux dire que, pour l'action électorale et gouvernementale, aucune décision n'est encore prise. Mais il y a un programme de revendications immédiates.

Du seul fait de ce programme, le problème électoral et le problème gouvernemental se posent en termes inédits. Je n'en dis pas plus à présent : j'entends y revenir avant de conclure cette étude. J'observe seulement que l'acceptation du programme, par chacun des partis du Rassemblement, comporte, aux termes du Règlement intérieur, l'engagement de travailler à sa réalisation. Cela aussi, c'est une grande nouveauté, et qui va loin.

Quant à la signification du programme, elle s'indique d'un mot : c'est une création collective, comme le Rassemblement populaire lui-même.

Les événements se précipitent à un tel rythme que tout proches encore dans le temps, déjà la légende les défigure.

C'est ainsi qu'autour de la naissance du Rassemblement populaire, les revendications de paternité exclusive s'opposent. Chaque parti veut l'avoir fait tout seul. La vérité, c'est qu'ils y ont tous collaboré : le Rassemblement populaire est un enfant collectif. Tant mieux si les pères ne lui manquent pas : c'est qu'on est fier de lui, de sa vigueur, et des promesses qu'il porte en lui.

De même, le programme. Là aussi, chacun a fourni son apport, mais l'acceptation unanime a fait de l'ensemble un bien commun. L'un ou l'autre peut dire : « Cette revendication vient de moi. » Aucun n'a le droit de dire : « Cette revendication est à moi. » Tout est à tous. Tous, partis et groupements, sont solidairement responsables de tout ou partie du programme — responsables aussi de l'application du programme. La solidarité dans la revendication commande la solidarité dans l'action. Nous aurons à y revenir.

Le programme et les planistes

Pour l'instant, nous n'en sommes encore qu'aux prédictions démenties. Et voici la plus répandue.

Quand on apprit, au lendemain du 14 juillet, que le Rassemblement populaire continuait et qu'il entamait la rédaction d'un programme, les sceptiques hochèrent la tête : « Vous vous donnerez bien du mal pour une collaboration stérile. Vous avez pu vous associer pour dire non au fascisme. Vous n'êtes bons qu'aux démonstrations négatives. Divers et divisés sur la doctrine et la méthode, vous êtes incapables de vous entendre pour une œuvre constructive ! »

Au premier rang s'époumonaient les faiseurs de plans, fabricants de systèmes, qui détiennent, comme chacun sait, le monopole de la faculté constructive.

Avaient-ils raison dans leur scepticisme ? Certains le pensent, mais à tort. Delmas, en se félicitant de la publication du programme, regrette les insuffisances de la partie économique.

Elle présente de graves lacunes. C'est la moins solide du document. Les planistes vont marquer un point dans la querelle qui les oppose aux partisans du simple programme. Dans le programme, les revendications sont ajoutées les unes aux autres. Elles ne se commandent

pas mutuellement. Elles ne visent pas à réaliser une transformation organique profonde de tout le système économique. A tel mal défini, on oppose un remède particulier, sans trop se soucier des contradictions que soulève et l'application des diverses mesures proposées et du résultat d'ensemble définitif.

Delmas a tort — sauf sur un point. Il est exact que les revendications du Rassemblement ne visent pas à la transformation, profonde et immédiate, du système économique. C'est là précisément la différence essentielle entre un programme et un plan.

Les auteurs de plans bâtissent à neuf. Ils reconstruisent la société de fond en comble et suivent une vue de l'esprit. C'est une opération séduisante et facile. Il suffit de faire abstraction des réalités contrariantes : dans le champ de l'imagination, la société nouvelle s'édifie en un clin d'œil. Ainsi procédaient autrefois, non sans talent, les utopistes.

Les auteurs de programmes opèrent dans le réel, sur le réel. Partant de ce qui existe, et mesurant la distance entre ce qui est et ce qui doit être, ils avancent par étapes et procèdent par transitions. Un programme, c'est une liste de transitions.

On disputerait à perte de vue sur la valeur comparée des deux méthodes. Mais dès qu'on a choisi entre le programme et le plan, on a opté pour une méthode. Le Rassemblement populaire était capable, lui aussi, de fabriquer ou d'adopter un plan : il a préféré composer un programme pratique. Car c'est ce qui manque le plus...

Ce que je viens d'écrire s'applique à tous les plans qui foisonnent — sauf au plan de la C.G.T. Celui-ci diffère des autres par ses visées circonscrites et le sens des réalités : c'est, en fait, un programme de réformes économiques, qui va plus loin que le programme du Rassemblement, mais qui se concilie parfaitement avec lui.

Delmas a donc raison quand il observe que le programme du Rassemblement ne modifie pas la structure de la société. Le Rassemblement l'a voulu ainsi. Il a prétendu faire un programme d'application immédiate et non une révolution. Que la révolution doive venir ensuite, c'est possible, mais ce n'est pas la tâche d'aujourd'hui et ce n'est pas l'objet du Rassemblement populaire.

Quant aux reproches d'insuffisance et d'incohérence, ils sont injustifiés, je le démontrerai.

IV. - LE PAIN NE SUFFIT PAS

Les objections me déterminent à revenir sur le planisme. Serrons de plus près la notion du plan.

Il est exact, comme j'en ai fait l'observation, que les plans visent à modifier la structure de la Société. Mais ce premier trait ne suffit pas à les définir. Il en faut ajouter un autre : la préoccupation exclusive des problèmes économiques.

Le planisme se reconnaît au dédain de la politique. Et non seulement de la tactique, mais des principes. Peu importe aux planistes la diversité des opinions sur les libertés et les droits : pour

eux, les valeurs spirituelles sont négligeables, ou dans la dépendance étroite de la structure économique. D'où il s'ensuit : premièrement, qu'il doit suffire de modifier les relations économiques pour transformer du même coup toute la vie sociale, politique, intellectuelle et sentimentale ; secondement, que l'adhésion au plan ne doit s'embarasser d'aucune condition politique.

Ainsi, le planisme se présente à la fois comme plus étroit et plus vaste que le rassemblement autour d'un programme ? Plus étroit par son objet,

strictement limité à la réforme économique. Plus vaste dans ses ambitions et dans son recrutement sans exclusive préalable.

Tels sont, entre autres, le plan belge, aujourd'hui en application, et le plan dit français, élaboré par le Comité du plan sous l'impulsion de Marcel Déat.

L'éditeur du plan français en prévient d'avance le lecteur : le Comité du plan s'est « donné pour but, en dehors de toute doctrine politique, d'élaborer un plan constructif. » Déat, dans la préface, tient à spécifier que les auteurs du plan se sont avant tout attachés à des idées « simples et claires » : primauté des problèmes économiques pour empêcher la guerre civile, « urgence d'un effort de rassemblement autour d'un Plan constructif ».

C'était peut-être une originalité — et qui leur fut parfois reprochée — que de ne pas mettre à leur collaboration des conditions de doctrine, et de ne pas se soumettre réciproquement à un examen préalable portant sur quelques points solidement controversés de métaphysique.

Ces « quelques points controversés », ce n'est rien de moins que le droit de suffrage, le droit d'écrire et le droit de penser. Métaphysique, opine le philosophe. Nuées, prononçait déjà le fanatique d'Action française. Chez tous les deux, le même dédain pour les libertés et les droits.

De la préface, au plan lui-même, l'expression se fait de plus en plus méprisante. « Le programme se battait avec les mots ; le Plan se bat avec les faits. » Les doctrines cessent de compter : « les idéologies abstraites et passionnées cèdent la place aux convergences pratiques » (Déat). Les partis ne représentent rien de réel ou de substantiel : « les Français ne sont séparés en fait que par des étiquettes ou des barrières conventionnelles ». Seules réalités, les questions de prix, de salaire, de pouvoir d'achat. Là-dessus, tous les Français peuvent s'entendre et tous sont invités à se rallier au plan : « le prendra qui voudra, l'appliquera qui en sera capable et s'en montrera digne ». En somme, le planisme, c'est l'union nationale pour l'attribution du pain quotidien. L'hitlérisme a mené sa propagande sur un thème de ce goût-là.

Certes, le pain quotidien a sa grande importance. Mais que serait une société où rien ne compterait que le pain ? La subsistance matérielle est le support de la vie spirituelle, mais sans la vie spirituelle la subsistance n'est plus qu'une satisfaction animale. Il se peut que l'humanité soit ramenée un jour à s'absorber, comme la brute primitive, dans la satisfaction de ses besoins élémentaires. Elle subira cette régression sous la contrainte de la détresse, elle ne la célébrera pas comme un progrès. On ne se donne pas comme idéal l'abdication de tout idéal.

Le plan de la C. G. T.

Le plan de la C. G. T. est très loin du planisme, en dépit d'analogies superficielles.

Analogie, la décision d'aller du premier coup aux remaniements profonds : « transformer et rénover l'Etat pour mettre ses institutions en harmo-

nie avec les nécessités nouvelles de la vie collective », voilà l'idée conductrice.

Semi-analogie, l'insistance voulue sur les réformes économiques: création d'un Conseil supérieur de l'Economie, rationalisation du crédit, contrôle du système bancaire, protection de l'épargne, nationalisation industrialisée, etc. Analogie trompeuse, si l'on en venait à croire que ces réformes, pour les auteurs du plan, valent exclusivement par elles-mêmes ou par leurs effets techniques. Elles sont avant tout les moyens d'une transformation sociale : en substituant à l'anarchie économique une direction économique, elles ne permettront pas seulement de liquider la crise en résorbant le chômage — elles préparent, elles amorcent, elles commencent l'émancipation du Travail. Le mot qui définit la revendication essentielle, l'objet du plan et son esprit, découvre un horizon autrement étendu que le champ rétréci du planisme : la C. G. T. réclame « l'organisation de la démocratie économique ».

Et voici la différence capitale : la C. G. T. se refuse à séparer la démocratie économique de la démocratie politique.

Elle ne s'attarde pas aux moyens de défendre et d'organiser la démocratie politique, parce que ce n'est pas sa fonction propre. Mais elle ne méconnaît ni la nécessité de cette défense et de cette organisation, ni leur valeur.

Dans la réforme constitutionnelle qu'elle prévoit par la création du Conseil supérieur de l'Economie, elle ménage le droit souverain de la démocratie politique : « la représentation du suffrage universel direct doit rester souveraine pour les attributions essentielles de l'Etat. »

Elle pose en principe, au seuil même du plan, que « la base de notre démocratie » doit rester la « souveraineté du suffrage universel. »

La rénovation de l'Etat, raison d'être du plan, si elle s'impose à la C. G. T., c'est pour « défendre les libertés publiques et les droits des travailleurs contre les tentatives de fascisme avoué ou larvé » : préoccupation politique — disons mieux, préoccupation humaine.

Il peut sembler paradoxal qu'un groupement d'intérêts donne aux principes spirituels, droits et libertés, la prééminence que leur refusent les philosophes désenchantés. A la réflexion, rien de plus naturel : ces militants sont réalistes.

L'expérience de la vie et les épreuves de la lutte leur ont appris l'importance pratique d'un droit et d'une liberté — et que l'acquisition d'un avantage matériel (augmentation de salaire ou réduction de la durée du travail) compte moins que la sauvegarde du droit syndical et de la liberté de parole, instruments indispensables pour la conquête des avantages, et pour leur garantie. Sur-tout, ils ont acquis, dans la pratique quotidienne des revendications ouvrières, le sentiment de la dignité humaine, et quand ils parlent d'émancipation du Travail, il ne s'agit pas seulement d'affranchir le travailleur de l'arbitraire patronal, mais de l'élever à la plénitude de son être, à la capacité de connaître, de comprendre, d'apprécier

et de choisir — suprêmes biens de l'homme disposant enfin de soi-même.

Voilà pourquoi la C. G. T. s'est mise, il y a longtemps déjà, à la pointe du combat pour la liberté et la paix — pourquoi elle a dressé devant la marée fasciste, la grève générale comme un obstacle infranchissable — pourquoi elle s'est associée au Rassemblement populaire, à ses manifestations et à son programme.

Vers les réformes profondes

Sans doute, à ce programme elle n'a pas sacrifié son plan.

Le programme sans le plan lui paraît court et d'un effet insuffisant : elle l'a dit en des éditoriaux retentissants du *Peuple*. Mais elle a pris soin d'ajouter qu'elle a donné son adhésion à ce programme, et que « *c'est le fait capital* ». Aux critiques intéressées du programme, elle a répondu qu'il est bon « dans la mesure où il préconise les moyens féconds par lesquels le travail existant pourra être redistribué entre tous les hommes qui n'ont pour vivre que la force de leurs bras et l'intelligence de leur métier. »

Or, que disent, de leur côté, les auteurs du programme ?

V. - VERS UN NOUVEL ÉLAN DE LA DÉMOCRATIE

Ayant montré comment le programme du Rassemblement populaire, volontairement étranger au planisme, s'apparente au plan de la C. G. T., j'en viens aux reproches injustifiés qu'on lui adresse.

Il vous souvient que Delmas, censeur inflexible, articule un double grief : incohérence-insuffisance. C'est à voir.

Doctrines et programme

Si Delmas, quand il parle d'incohérence, entend que le programme n'est pas l'expression d'une doctrine, l'observation est exacte. Mais qui donc aurait prétendu le contraire ?

Ni les auteurs du programme, ni la masse qui les soutient.

« *Le Comité national, dit très nettement le préambule, entend que chaque parti, chaque organisation participant au Rassemblement populaire, puisse se joindre à l'action commune sans rien abdiquer de sa doctrine, de ses principes et de ses fins particulières.* »

Faut-il redire que le Rassemblement n'a voulu être ni un parti, ni un super-parti, mais une coalition de partis (et d'organisations distinctes des partis) ? L'unité de doctrine peut être exigée d'un parti ou d'un groupement : elle ne saurait être le fait d'une coalition...

— Alors, les doctrines se juxtaposent, s'opposent et se contredisent ?

Pas du tout. Chaque parti s'est plié à une règle commune, dont on peut dire qu'elle est la règle même du jeu ? Il ne renonce ni à sa doctrine, ni à ses principes, ni à ses fins — il ne renonce qu'à les imposer à ses partenaires.

Les partis prolétariens continuent de croire

Qu'un grand nombre des revendications qu'ils présentent « *figurent déjà dans les plans et programmes élaborés par les organisations syndicales de la classe ouvrière.* »

Que ces revendications urgentes « *et par là-même restreintes, si elles apportent une première modification au système économique actuel, devront être complétées par des mesures plus profondes pour arracher définitivement l'Etat aux féodalités industrielles et financières.* »

L'accord n'est donc pas seulement dans la revendication commune d'une série limitée de réformes immédiates. L'accord est fait sur la portée de ces réformes, qui ne prendront toute leur valeur qu'en se prolongeant par des transformations plus profondes. Il est fait sur la revendication de ces réformes de structure, qu'un proche avenir précèdera, mais que le Rassemblement populaire tout entier pressent, évoque et appelle.

Alors, revenant à Delmas, j'ai bien le droit de lui dire que les revendications du programme, si elles ne visent pas dans l'immédiat à la transformation organique du système économique, tout au moins la rendent possible. Ce n'est pas non plus une petite chose.

et de professer qu'une société nouvelle, issue d'un changement profond du mode de propriété, doit remplacer la société capitaliste. Le parti radical continue de croire et de professer que l'anarchie économique, avec les injustices et les misères qu'elle engendre, peut être abolie sans atteinte aux fondements de la société. Pourtant, il leur est possible de s'entendre dans l'immédiat, parce que les circonstances immédiates ne posent pas le problème du mode de propriété, et qu'aux problèmes du moment présent leurs doctrines, si différentes soient-elles dans leurs fins dernières, apportent des solutions identiques.

Disons, pour sortir de l'abstrait, que socialistes, communistes, radicaux, syndicalistes, militants d'Amsterdam, intellectuels du Comité de vigilance et ligueurs des Droits de l'Homme n'éprouvent aucun embarras doctrinal à lutter en commun contre le fascisme, la crise et la guerre — attendu que la crise, le fascisme et la guerre barrent également toutes les routes diverses où leurs doctrines les engagent.

Une idée directrice

Point d'incohérence, soit — mais défaut de cohésion : « *les revendications, écrit Delmas, sont ajoutées les unes aux autres — elles ne se commandent pas mutuellement.* »

Ici encore, je conteste.

Toutes les revendications du Rassemblement populaire s'enchaînent, parce qu'elles sont toutes inspirées par une observation préalable : à savoir que le sort de la démocratie politique est inséparable du progrès de la démocratie économique, — ou, si l'on préfère, en termes plus concrets, que la

lutte contre le fascisme implique la lutte contre la crise et que la lutte contre la crise exige un minimum de justice économique et sociale.

D'où il suit que les revendications politiques (défense de la liberté et de la paix) ne sont pas simplement juxtaposées aux revendications économiques (restauration de la capacité d'achat, organisation du crédit, assainissement financier), mais combinées avec elles pour un effet d'ensemble par un effort simultané.

Allons plus loin : en chaque série de revendications, le même enchaînement se retrouve.

Impossible, dans l'ordre politique, de défendre la paix sans la liberté, et la liberté sans la paix.

Impossible, pour la défense de la liberté de séparer la répression des menées fascistes de l'assainissement de la vie publique, de l'organisation de la presse, du respect de la laïcité et du développement des libertés syndicales. Est-il besoin d'insister là-dessus ?

Quel républicain avisé, quel observateur clairvoyant de la vie contemporaine, peut ignorer que le fascisme ne se manifeste pas seulement par le pullulement des formations paramilitaires, mais aussi par l'asservissement de la presse, par la mutilation des libertés sous l'action des gouvernements réacteurs — et que le fascisme lui-même n'est qu'un instrument, au même titre que la corruption, pour les puissances d'argent avides de conserver leurs privilèges et de les perpétuer par la souveraineté dans l'Etat ?

Obtenir la dissolution des bandes sans opérer en même temps le redressement de la vie publique, l'assainissement de la presse et l'abrogation des contraintes arbitraires, quelle duperie — et quelle insuffisance ! Trouvez, en cet état d'esprit commun, le point de départ et l'explication de toutes les mesures prescrites pour le salut de la liberté.

La même démonstration se ferait sans peine pour les sept paragraphes qui définissent les moyens de défense de la paix.

La même encore, dans l'ordre économique et financier. Ici, le préambule du programme est explicite : « Ces problèmes d'économie et de finance, d'une si haute importance, le Rassemblement populaire se refuse à les résoudre séparément : il veut atteindre les causes des moins-values fiscales en agissant contre la crise, et compléter son action contre la crise par l'amélioration du crédit public et privé. »

Qu'on ne voie pas là seulement l'opposition à une méthode condamnée par l'expérience — la technique à cellières qui tarit la richesse de la nation pour augmenter les revenus de l'Etat — mais l'expression d'une idée directrice.

La notion maîtresse qui domine le programme du Rassemblement, et qui dirige son action, c'est la connexité et la mutuelle dépendance des faits politiques, économiques, sociaux et internationaux. D'où se dégage — pour obtenir, non plus seulement un heureux changement d'atmosphère comme il résulte de la disparition du cabinet Laval, mais un nouvel élan de la démocratie — l'obligation d'agir en même temps sur toutes les formes de l'activité collective et de mettre en

branle, d'un même mouvement, tous les rouages de la vie nationale et internationale.

Lisez le programme : cette loi de l'action en commande toutes les parties, en justifie tous les articles.

Le compte des lacunes

— Présomption ! proteste le critique sans indulgence. Votre action boitera, car votre programme a des trous.

Une fois de plus, je conteste. Et notre ami Delmas me fait la partie belle.

Aucune réserve de sa part sur les revendications politiques. Tout ce qui se rapporte à la défense de la liberté lui paraît satisfaire aux exigences républicaines. Pour la défense de la paix, « les sept points de ce chapitre nous fournissent une heureuse synthèse des préoccupations essentielles des divers milieux pacifistes. » Ainsi la moitié du programme échappe au reproche d'insuffisance.

Même en l'autre moitié, le sévère Delmas trouve encore à louer : « Voyez avec quelle précision est traitée... la question de la Banque de France. » En fin de compte, les lacunes se réduiraient à deux : la question de la déflation, « escamotée » — l'abrogation absolue des décrets-lois, écartée.

Prenons les textes.

Pour ce qui est des décrets-lois, que dit le programme ? « En attendant l'abolition complète et aussi rapide que possible de toutes les injustices que les décrets-lois comportent, suppression immédiate de mesures frappant les catégories les plus touchées dans leurs conditions d'existence par ces décrets. »

Qu'exige, de son côté, le Cartel des services publics, dans la résolution votée à la conférence nationale du 26 janvier ? « Faire abroger complètement les dispositions iniques des décrets-lois. » L'opposition est-elle si criante ?

De part et d'autre, il n'est question d'abroger que les dispositions iniques. De part et d'autre, cette abrogation est souhaitée complète. La question est de savoir si elle se fera d'un seul coup (revendication du Cartel) ou par étapes et dans la mesure des ressources de remplacement (solution du Rassemblement). Est-ce là une de ces divergences capitales, d'où peuvent naître les dissidences ?

Il est permis d'en douter. D'autant plus qu'à cette conférence du 26 janvier (voir *l'Ecole libératrice*) des orateurs autorisés et applaudis — Belin, secrétaire de la C. G. T.; Perrot, chargé du rapport sur les moyens d'action — ont porté sur le programme du Rassemblement une appréciation optimiste : « La C. G. T. en a signalé les insuffisances doctrinales, mais tel qu'il est il suffit à nourrir une action positive urgente, et la question sociale s'y trouve implicitement incluse. » C'est un assez beau compliment.

Quant à « l'escamotage » du problème de la déflation, l'erreur est manifeste. La C. G. T., écrit Delmas, exige le renoncement absolu à la politique de déflation, afin de rendre possible la reprise économique — le Rassemblement reste indécis.

Pour la C. G. T., exact — pour le Rassemblement, inexact.

J'ai cité plus haut le passage du préambule, où le Rassemblement définit son action économique et financière : « *Il veut atteindre les causes des moins-values fiscales en agissant contre la crise.* » C'est, très précisément, l'inverse de la déflation.

Vous en doutez encore ? Passez aux articles mêmes. Comment s'intitule le chapitre premier des revendications économiques ? « *Restauration de la capacité d'achat supprimée ou réduite par la crise* » — supprimée ou réduite aussi, à l'occasion de la crise, par les mesures de déflation. Ou ce

titre n'a pas de sens, ou il signifie ce « *renoncement absolu à la politique de déflation* » qui rend possible la reprise économique. La C. G. T. le réclame, Delmas l'approuve, le Rassemblement contresigne. Où est la contradiction ?

Fermons donc sans déficit le compte des insuffisances. Tout l'essentiel est au programme économique, comme au programme politique, *si l'on veut bien se maintenir sur le plan de l'immédiat.*

Aussi bien, c'est la conclusion même où se rencontrent, partis de points assez distants, des inter-prètes qualifiés de l'opinion syndicale.

VI. - CONTROVERSES SYNDICALES

Les observateurs du mouvement social ont relevé, à l'apparition du programme, la divergence des appréciations syndicales. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en attriste, c'est un fait qu'il faut s'efforcer de comprendre.

Eloges et réserves

Du côté de l'ancienne C. G. T. U., le programme du Rassemblement a trouvé un appui chaleureux.

A plusieurs reprises, dans l'*Humanité*, B. Frachon, ancien secrétaire de la C. G. T. U. et l'un des secrétaires de la C. G. T. reconstituée, revient sur l'efficacité du programme.

La Confédération Générale du Travail unitaire, écrit-il le 17 janvier, a participé activement à son élaboration. Ses militants en ont discuté chacun des chapitres, chacune des clauses. Elle l'a accepté tel qu'il a été publié et elle considère que la réalisation de chacune des revendications qu'il contient constituera une amélioration au sort de la classe ouvrière que le syndicalisme a pour mission de défendre. Le programme du Rassemblement populaire ne contient pas tout ce qui est détaillé dans le plan de salut économique et de défense sociale discuté et adopté par les récents congrès des syndicats unitaires. Tel qu'il se présente, il constitue, néanmoins, un champ d'action assez vaste pour le mouvement syndical de notre pays.

Suivent des précisions et des preuves :

Nous ne considérons pas comme une petite chose « *la restauration de la capacité d'achat supprimée ou réduite par la crise* ». La défense et la revalorisation des salaires des travailleurs de l'industrie privée, des services publics et de l'Etat, voilà une mission que les syndicats doivent avoir à cœur de mener à bien. « *La réduction de la semaine de travail sans réduction du salaire hebdomadaire* », « *l'appel des jeunes au travail par l'établissement d'un régime de retraites suffisantes pour les vieux travailleurs* », « *le fonds national de chômage* », « *les grands travaux d'utilité populaire, citadine et rurale* », sont-ce là de si petites choses ? Dans le domaine financier, les « *mesures atteignant les grosses fortunes* » sont-elles négligeables ? Nous ne parlons là que de quelques-uns des points du programme du Rassemblement populaire, mais qui ne comprennent que l'obtention d'un seul d'entre eux sera une victoire des travailleurs contre le grand capital... En définitive, le programme du Rassemblement populaire contient tous les éléments pour une action syndicale utile et féconde.

Du côté de l'ancienne C. G. T., au contraire, l'accueil a été froid, et les réserves sans indulgence.

L'éditorialiste du *Peuple*, en toute une série d'articles sévères, insiste sur l'insuffisance du programme pour la liquidation effective de la crise.

Il n'est, observe-t-il, aucune des mesures proposées que nous ne puissions accepter. Dès lors, aucune raison n'aurait pu justifier notre abstention...

Mais...

Le préambule du texte reconnaît explicitement l'insuffisance des mesures proposées et souligne la nécessité de les compléter... Ce qui est un peu inquiétant, c'est que l'on ne voit pas très bien, au moment où nous sommes, par quels moyens et par quelles mesures plus profondes on pourra compléter le programme en question, notamment en vue d'arracher définitivement l'Etat aux féodalités industrielles et financières, si, précisément, on n'en vient pas à accepter les conceptions défendues par le Plan de la C. G. T.

Arrêtons là les citations : la divergence est manifeste. Mais on aurait tort de croire qu'elle porte sur la valeur intrinsèque du programme.

Le programme n'est qu'un prétexte. Ce qui se débat, entre les deux organisations syndicales à la veille de se rejoindre, c'est l'orientation future, non du Rassemblement populaire, mais de la C. G. T. reconstituée.

Et la controverse sur le programme n'est qu'une escarmouche préalable à la discussion décisive qui doit s'engager à Toulouse.

Les thèses de Toulouse

La reconstitution de l'unité syndicale est un événement assez heureux en soi, et assez gros de conséquences bienfaisantes, pour qu'on évite de s'alarmer des controverses qui persistent.

La C. G. T. U. n'a jamais admis la conception initiale du plan de la C. G. T. Comme on l'a vu plus haut, elle avait, elle aussi, son plan. Soit pour donner l'exemple de l'abnégation, soit qu'elle désespère de rallier une majorité à ce plan, elle l'abandonne. Et ses militants les plus qualifiés, exigeant de la C. G. T. un sacrifice réciproque, proposent au Congrès de Toulouse de prendre comme unique plate-forme d'action le programme du Rassemblement.

Telle est l'intention qui dirige la campagne de Frachon. Elle apparaît en conclusion de son article du 17 janvier :

Nous, militants unitaires, qui souhaitons ardemment que l'unité syndicale soit une unité totale d'action, nous

versions sans inconvénient ce programme devenir celui du mouvement syndical unifié pour la période présente. Bien qu'attachés au plan de sauvegarde économique et de défense sociale adopté par notre congrès, nous pensons que l'unanimité sur le programme du Rassemblement populaire, avec la ferme volonté d'agir pour en obtenir la réalisation, constituerait une base solide pour la C. G. T. réunifiée.

Les articles suivants développent le même thème, qui sera repris à Toulouse. On pourrait dire, sans trop exagérer, que l'enthousiasme des unitaires pour le programme est à la mesure de leur aversion pour le Plan et qu'ils aiment le programme surtout *contre* le Plan. C'est une tactique légitime.

Mais il n'est pas moins légitime que les confédérés défendent le Plan, qui est leur œuvre et qui porte leurs espoirs. Quand ils font au programme un accueil un peu frais, c'est qu'ils le jugent moins en lui-même qu'en rival présumé du plan. Ils ne se hérissent pas contre les revendications d'un programme auquel ils ont collaboré et souscrit, et qui se concilie avec leur Plan — mais contre la substitution proposée de ce programme à ce Plan.

Qu'on le comprenne bien, écrit Jouhaux dans la *Tribune des Fonctionnaires*, la nécessité du Front populaire n'est pas, ici, en cause, ni l'efficacité de son action défensive, ni les possibilités qu'il apporte d'un effort ultérieur de réalisation. Toutefois, il est manifeste que son programme, établi par voie d'élimination, se situe sur un autre plan que l'action syndicale proprement dite. Nous n'avons rien contre lui, à la condition qu'on lui conserve son véritable caractère, mais nous ne pouvons accepter qu'il suffise à traduire les aspirations de la classe ouvrière organisée.

Signalons, pour donner une vue complète des positions syndicales à la veille du Congrès de Toulouse, une troisième thèse, soutenue par Bourcicot, ancien secrétaire de la Confédération autonome des fonctionnaires :

Pendant que les théoriciens s'affrontent, ils sont nombreux à la base, dans le prolétariat ouvrier tout autant qu'à l'intérieur de notre propre mouvement, les camarades préoccupés, au premier chef, par les problèmes primordiaux que la crise et les événements de tous ordres qu'elle a provoqués, posent et imposent à l'examen immédiat de la classe ouvrière. Celui du pain, en particulier, auquel ceux de la liberté et de la paix viennent si intimement se lier ! Ces questions-là, il est grand temps qu'elles soient également fouillées, approfondies et qu'elles reprennent la place de premier plan qui leur revient.

Cela dit pour l'intelligence des controverses syndicales, il faut reconnaître que ces controverses, si elles ont pris prétexte du programme du Rassemblement, ne visent en réalité ni le pro-

gramme ni le Rassemblement. Elles s'élevaient à l'occasion du programme, mais elles portent sur l'orientation, non du Rassemblement, mais du mouvement syndical.

Le Rassemblement est solide

Déclarons-le nettement : le Rassemblement populaire n'a pas à s'ingérer dans la tactique syndicale, mais les divergences de tactique dans le mouvement syndical ne peuvent altérer la puissance du Rassemblement et la valeur pratique de ses revendications.

Jouhaux le remarque à bon droit : le Rassemblement populaire respecte l'autonomie du mouvement ouvrier comme l'autonomie des partis politiques. « *Le Comité national entend que chaque parti, chaque organisation participant au Rassemblement populaire puisse se joindre à l'action commune sans rien abdiquer de sa doctrine, de ses principes et de ses fins particulières* » ; cette déclaration du préambule est aussi bien valable pour la C. G. T. que pour la Ligue des Droits de l'Homme, ou le parti radical, ou le parti communiste.

Chacun est venu au Rassemblement avec ses principes, son programme et sa méthode. Le Rassemblement n'a exigé de personne aucune abdication, aucun renoncement. Il n'a pas mutilé les programmes, il les a rapprochés, confrontés, et associés dans toute la mesure, qui est grande, de leur accord sur les revendications immédiates. Au-delà de l'immédiat, liberté à chacun de suivre sa voie. Sur l'orientation de la C. G. T. réunifiée, le Congrès de Toulouse se prononcera souverainement, et le Rassemblement populaire n'a pas à s'en mêler.

Mais, quelles que puissent être les décisions de Toulouse, elles ne changeront rien au fait que les organisations syndicales, jadis séparées, désormais confondues, ont toutes donné leur adhésion au programme de Rassemblement.

Elles ne changeront rien au fait que les organisations syndicales ont reconnu et reconnaissent l'importance et l'efficacité immédiate des revendications inscrites au programme.

Si les adversaires du Rassemblement ont fondé sur les controverses syndicales autour du programme, quelque espoir de dislocation — qu'ils cessent d'y compter : le Rassemblement est solide (l'immense cortège du Panthéon à la Nation, improvisé en deux jours, vient d'en fournir une nouvelle preuve), et son programme est au point pour l'application.

Reste à voir comment l'appliquer.

VII. - AU CONGRÈS DE TOULOUSE

Le Congrès de Toulouse a donné au mouvement syndical, suivant le mot de Jouhaux, « *une plus grande conscience dans une plus grande puissance* ».

Il a consacré l'unité syndicale : la C. G. T. reconstituée en sort plus homogène et plus forte.

Il a orienté l'activité confédérale et soudé l'ac-

tion syndicale à l'action du Rassemblement populaire : le Rassemblement populaire en sort plus solide et plus efficace.

Indépendance syndicale

Deux grands débats ont dominé le Congrès : l'examen des modifications proposées aux sta-

stats confédéraux — la controverse sur l'orientation syndicale.

Sous ce titre anodin de modifications aux statuts, c'est l'originalité et l'indépendance du mouvement syndical qui se trouvaient en cause. Trois problèmes étaient posés : structure syndicale, affiliation internationale, incompatibilité des mandats — sur lesquels s'opposaient les thèses de l'ancienne C. G. T. et de l'ancienne C. G. T. U.

1° *Structure syndicale ?* La C. G. T., traditionnellement, est fédéraliste. Son organisation est fondée sur l'autonomie des Unions et Fédérations. Le pouvoir y est partagé entre le Congrès, qui détermine l'orientation du mouvement, et le Comité confédéral national, qui nomme la Commission exécutive et le bureau de la C. G. T.

Les anciens unitaires proposaient un bouleversement constitutionnel. Tous les pouvoirs émaneraient du Congrès, par qui serait élue la Commission exécutive, laquelle, à son tour, nommerait le Bureau. Le comité confédéral, chargé d'administrer la Confédération dans l'intervalle des Congrès, serait subordonné au Congrès. Ainsi, affirma Sémard, le syndicalisme serait en mesure d'opposer sa centralisation à la centralisation du capitalisme de l'Etat capitaliste, qu'il a mission de combattre.

Si séduisant que fût l'idée, la C. G. T. n'a pas voulu s'y rallier. Non seulement par attachement à une tradition consacrée par l'expérience, mais pour maintenir sa figure originale. La centralisation, avec la hiérarchie des pouvoirs délégués et dépendants, c'est la loi des partis politiques, et notamment du parti communiste, où l'impulsion vient d'en haut. La C. G. T. n'est pas, et ne veut pas être, un parti. Encore moins entend-elle se subordonner à un parti.

Par 5.700 voix (2.628 syndicats) contre 2.600 voix (1.112 syndicats) et 141 abstentions (51 syndicats), le Congrès a maintenu la structure fédéraliste.

2° *L'affiliation internationale* posait l'alternative entre deux termes : ou l'adhésion maintenue à la Fédération syndicale internationale (ancienne Internationale d'Amsterdam, aujourd'hui à Paris) ou l'abstention provisoire.

Cette seconde thèse était soutenue par les anciens unitaires. Ils ne demandaient pas l'affiliation à l'Internationale Rouge de Moscou, dont relevait naguère la C.G.T.U., et qui relève elle-même de l'Internationale communiste. Ils se bornaient à souhaiter qu'en attendant l'unité internationale, et pour la préparer, la C.G.T. française, affirmant son autonomie, se tint à l'écart des Internationales rivales et incomplètes.

Mais, leur répondit Neumeyer (Fédération des fonctionnaires), c'est en demeurant à la F.S.I. d'Amsterdam que nous hâterons les pourparlers en vue de conclure l'unité internationale : on ne prépare pas l'unité par une nouvelle scission.

C'est à cette opinion que s'est rallié le Congrès : par 5.463 voix (2.566 syndicats) contre 2.513 voix (1.051 syndicats) et 243 abstentions (2 syndicats), il s'est déclaré fidèle à l'Internationale d'Amsterdam.

Observons ici que la différence essentielle entre les deux Internationales tient à leurs rapports avec les partis politiques. L'Internationale de Moscou est étroitement liée au mouvement communiste. L'Internationale d'Amsterdam, tout en collaborant volontiers avec l'Internationale socialiste, refuse de s'associer en permanence à un mouvement politique, de se confondre organiquement avec un groupement politique.

En maintenant son adhésion à l'Internationale d'Amsterdam, le Congrès de Toulouse a voulu affirmer, une fois de plus, son indépendance politique.

Cette volonté d'indépendance, elle s'est marquée plus nettement encore dans le débat sur les *incompatibilités*.

Un dirigeant de la C.G.T. peut-il cumuler la fonction syndicale avec un mandat électif, parlementaire, départemental ou municipal? Peut-il figurer en même temps au Bureau de la C.G.T. et au Comité directeur d'un parti politique?

Oui, répondait l'ancienne C.G.T.U., dirigée en fait par les dirigeants du parti communiste.

Non, répondait l'ancienne C.G.T. appuyée sur la charte d'Amiens, conçue jadis pour écarter certaines prétentions guesdistes sur le mouvement syndical.

Méfiance injustifiée ! s'écriaient à Toulouse les porte-parole des anciens unitaires. « *Personne*, dit Sémard, *ne songe à placer le syndicalisme sous la dépendance et la tutelle d'un parti politique.* » Et quelle apparence de partialité anti-communiste ! L'indépendance syndicale ne doit pas être « *une machine de guerre contre un parti et contre ses militants* ».

Pardon ! répliquaient les anciens confédérés, ne mêlons pas ce qui doit rester distinct.

Nous n'avons pas, déclare Froideval (Syndicat des Serruriers de la Seine), à condamner les partis politiques, mais nous n'avons pas à les flagorner. Nous n'avons pas à les critiquer, nous avons à les respecter et nous les respectons, car toutes les conceptions politiques sont respectables ; mais nos conceptions syndicales sont également respectables, et nous entendons les mettre à l'abri des ingérences politiques. Le mouvement syndical est à un point de maturité qui le dispense d'aller chercher ailleurs sa doctrine, ses méthodes et son orientation.

Attention ! insiste Neumeyer :

Il ne faut pas connaître les partis politiques pour ne pas se rendre compte qu'ils obéissent, dans toutes sortes de circonstances, à des considérations qui ne sont pas celles des organisations syndicales. Ils obéissent, quand ils sont des partis gouvernementaux, à des considérations d'ordre gouvernemental ; quand ils sont des partis d'opposition, ils obéissent à des considérations d'opposition gouvernementale. Ils obéissent aussi, nous l'avons constaté, à des considérations d'ordre international qui se traduisent dans la politique inté-

rieure. Même, et surtout, ils obéissent à des considérations électorales, ce que je ne leur reproche pas, mais qui est inévitable chez eux, puisque les partis politiques ont pour mission de se disputer les clientèles électorales. Eh bien ! camarades, nous ne devons pas obéir à ces considérations, et nous en parlons par expérience... Nos directives, nos préoccupations n'ont pas été les mêmes que celles des partis politiques...

Enfin, Jouhaux : « *Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas vouloir que le syndicalisme devienne le champ clos, l'arène dans laquelle les partis politiques viendront se combattre et se déchirer au grand dam du mouvement syndical* ».

C'est cette thèse qui l'emporte: par 5.508 voix (2.569 syndicats) contre 2.411 voix (1.031 syndicats) et 132 abstentions (41 syndicats), le Congrès proclame l'incompatibilité des mandats syndicaux et politiques.

On a vu plus haut quelles raisons l'ont déterminé: préoccupation d'écarter de ses débats intérieurs les divisions politiques — souci de décider son action en considération exclusive de la doctrine syndicale et des intérêts du Travail.

Est-ce à dire que la C. G. T. se pose en adversaire des partis politiques? Qu'elle s'oppose à l'action politique? Et que la doctrine syndicale de 1936 reprend la forme et la substance de ce syndicalisme d'avant-guerre, inspiré de Sorel et de l'anarchisme révolutionnaire, enfermé dans l'action directe, et bloquant dans le même mépris l'action électorale, l'action parlementaire, toute l'activité des partis?

Aucunement.

Le Congrès de Toulouse, dès l'ouverture de ses travaux, prend une position politique. Son premier acte est d'adopter une adresse aux militants opprimés par les régimes fascistes. Il s'y déclare solidaire des militants ouvriers, certes, mais aussi des militants politiques, comme Thael-

mann et Ossietzky. Et cette motion se termine par un appel — « *Tous unis contre l'oppression et pour la défense de la liberté !* » — qui est un acte politique.

Quant aux rapports avec les partis, Jouhaux s'explique :

Est-ce qu'en prenant cette attitude (sur l'incompatibilité) le mouvement syndical entend combattre un parti politique, quel qu'il soit ? Non. Son passé répond de son avenir. Chaque fois que les circonstances ont nécessité la collaboration entre les forces ouvrières économiques et les forces ouvrières politiques, cette collaboration s'est faite, et elle s'est faite, comme le disait Jaures, dans la plénitude des indépendances réciproques. Elle s'est faite pour des buts déterminés, pour un temps déterminé, en laissant à chacun la liberté de son action. Dans le présent, la Confédération n'a-t-elle pas appliqué la même conception ? Faut-il rappeler à ce Congrès et à Sémard lui-même que, le 6 février 1934, c'était la C. G. T. qui prenait l'initiative de réunir dans ses bureaux tous les partis de gauche pour se dresser ensemble contre le fascisme menaçant ?

La C. G. T. n'est donc pas en posture d'hostilité à l'égard des partis de démocratie, en position d'indifférence à l'égard des institutions et des mouvements politiques. Elle est prolétarienne et démocrate. Elle est, pour tout dire, Rassemblement populaire.

Voilà le fait qui se dégage du premier débat de Toulouse. Et le second débat, sur l'orientation syndicale, va le confirmer plus nettement encore.

Plus nettement, et plus puissamment. Car si les premiers votes sont des votes de majorité (acceptés d'ailleurs sans récrimination par la minorité, qui abandonne de bonne grâce les mandats politiques et les espoirs électoraux pour collaborer à la direction syndicale) — *c'est à l'unanimité que le Congrès de Toulouse va confirmer l'adhésion du mouvement syndical au Rassemblement populaire et à son programme.*

VIII. - LA C. G. T., APPOINT ET STIMULANT

Le grand débat sur l'orientation syndicale a rempli la troisième journée du Congrès de Toulouse.

Comme il était aisé de le prévoir — comme nous l'avions prévu ici-même — deux opinions contraires se sont vigoureusement affrontées : l'opinion exclusivement favorable au plan de la C. G. T. et, par contraste, sans complaisance pour le programme du Rassemblement populaire — l'opinion délibérément hostile au plan et lui opposant le programme.

Mais, comme on pouvait l'espérer — comme nous l'avions souhaité ici-même — un troisième parti a soutenu la thèse de la conciliation entre le plan et le programme, et c'est ce parti qui l'a emporté : c'est pour la thèse conciliatrice que le Congrès s'est prononcé.

Pour le plan contre le programme

L'offensive contre le programme du Rassemblement, offert comme programme d'action à la C. G. T. unifiée, a été ouverte par Jeannin, secré-

taire de l'Union des Syndicats du Doubs, et reprise àrement par Belin, membre du Bureau confédéral.

Le premier argument qu'ils opposent aux partisans du programme, c'est la nécessité de sauvegarder l'indépendance syndicale. Qu'est-ce (à leurs yeux) que le Rassemblement populaire ? Une coalition, en vue d'une tactique électorale, sur un programme de circonstance.

Au contraire, observe Jeannin, le plan de la C. G. T., c'est le syndicalisme en face de ses responsabilités, le syndicalisme ne se contentant plus du travail terre à terre, mais prévoyant et déterminant son action pour demain.

Second reproche, plus grave : l'insuffisance du programme. Ce serait une erreur tragique, affirment-ils, de prétendre trouver une solution à la crise sans en extirper les causes :

Le plan de la C. G. T. veut atteindre la crise à sa racine même. Le programme du Front populaire n'a pas l'audace de s'attaquer aux forces économi-

ques qui mettent en péril la démocratie. Il faut envisager des réformes plus profondes... (JEANNIN.)

C'est le thème sur lequel argumente Belin, en termes durs pour le programme : « *nomenclature de thèmes de propagande* » ou simple « *liste de revendications*. » Le Rassemblement, à l'en croire, n'a qu'une idée commune : la défense des libertés publiques. Déjà, l'accord pour la défense de la paix s'est alourdi de réticences. Sur le problème économique et social, l'entente s'est révélée impossible : ici, « *l'éventail que constitue le Rassemblement se disloque... le programme n'a plus de consistance.* »

(A)-je besoin de faire observer que, soucieux de donner l'image exacte du Congrès, je traduis fidèlement la pensée de chaque orateur, mais que cette analyse objective ne doit pas être prise pour un assentiment ? Sur les affirmations de Belin en particulier, sur sa façon de présenter les travaux du Comité national du Rassemblement populaire, sur le mépris que lui inspire le programme, je serais fondé à le contredire. Mais j'expose une opinion, je ne la discute pas).

Or, continue Belin, le problème essentiel de notre temps, celui qui domine tous les autres, dont la solution commande la solution de tous les autres, et qui doit pour l'organisation syndicale, être le problème unique, c'est le problème économique. Impossible, pour le résoudre, de s'appuyer sur le programme « inconsistant » du Rassemblement populaire. Donc, l'action de la C. G. T. doit s'orienter exclusivement suivant le Plan. La tâche de la C. G. T., tâche prochaine et en même temps tâche profonde, c'est de conquérir la liberté économique, principe d'un ordre nouveau : au réformisme étiéqué du programme, elle préférera l'esprit révolutionnaire du Plan.

Pour le programme contre le plan

Pour la défense du programme — et du Rassemblement populaire lui-même — se sont dressés Géraud (des Contributions indirectes) et Racamond (du Bureau confédéral).

Le Rassemblement populaire, une formation étroitement électorale ? Son programme, une simple affiche électorale ? Quelle erreur ! protesta Géraud.

Certes, le programme est d'une réalisation immédiate, mais il va plus loin que la recherche des bulletins de vote.

La création de la carte d'identité fiscale, la transformation de la Banque de France en Banque de la France, provoqueront sans doute de vives réactions de la part de la ploutocratie dirigeante des 200 familles. C'est pourquoi on ne peut lui contester un caractère révolutionnaire...

En conséquence, « *il faut tout faire pour qu'il réussisse.* »

Racamond, ancien secrétaire général de la C. G. T. U., repousse l'exclusivisme syndical. Point de splendide — de stérile — isolement !

Allons-nous oublier que, dans notre pays, il existe d'autres couches sociales que le prolétariat ? Quarante pour cent d'ouvriers dans la population active,

quarante pour cent de petits paysans, artisans et petits commerçants, des millions et des millions d'anciens combattants, qui ont aussi des revendications à défendre, qui ont, d'ailleurs, le même esprit que la C. G. T. Notre première préoccupation est de ne pas isoler notre organisation syndicale de ces masses profondes, sans le concours desquelles nous ne réaliserons pas le programme du Front populaire, encore moins le plan de la C. G. T. C'est avec tout le concours du peuple laborieux que nous pourrions marcher à la lutte contre les oligarchies qui nous oppriment.

Or, c'est autour du programme que dès à présent se rassemblent les masses.

Il ne contient certes pas toutes les revendications de notre organisation syndicale, toutes ses aspirations vers l'avenir, mais il a au moins ce premier mérite ; c'est qu'autour de lui peuvent se rassembler rapidement des millions et des millions de travailleurs.

Suit l'analyse du programme. Dès les premières lignes apparaît la valeur de ce qu'il apporte aux syndicats, aux militants, aux ouvriers : abolition des lois sclératées, épuration de la presse, reconnaissance du droit syndical pour tous. « *Quand le Front populaire réclame le respect du droit syndical, est-ce une petite revendication ?* »

Ce n'est pas non plus une petite revendication, que la défense et l'organisation de la paix !

Mais, dit-on, les revendications économiques sont maigres et décevantes. Est-ce donc peu de chose que la limitation de la durée du travail sans réduction de salaire ? Peu de chose que l'appel des jeunes au travail — que justice rendue aux travailleurs de la terre ?

Le programme du Front populaire représente bien ce qu'attendent les masses travailleuses. Il sera le meilleur moyen de marcher vers les revendications plus décisives, vers le Plan lui-même...

Et Racamond se demande : « *Pourquoi y aurait-il alternative et choix entre le programme du Rassemblement populaire et le Plan de la C. G. T. ?* » A ce point du débat, les deux thèses se concilient, les antinomies se confondent, et l'action syndicale approche de son unité.

Pour le programme et le plan

Quand Racamond pose la question conciliatrice, la conciliation a déjà trouvé dans le Congrès de fervents apologistes.

Ce n'est pas seulement un élan du cœur, qui fait souhaiter que l'unité matérielle acquise se complète par l'unité morale, soudant les volontés dans l'action. C'est avant tout la raison qui découvre entre le programme et le Plan une succession logique. C'est la raison qui parle avec Delmas (des instituteurs) et Lacoste (des fonctionnaires).

Delmas redit au Congrès ce qu'il écrivait dans *l'École libératrice*. Les revendications politiques du programme sont excellentes, ses revendications économiques superficielles et timides. Or, si l'économie domine la politique, si le désordre économique explique et commande la crise politique, et si le désordre économique ne se corrige pas par des moyens empiriques, les réformes politiques ne doivent pas être sous-estimées. Défendre utilement la liberté et la paix, c'est rendre

à la classe ouvrière le plus précieux des services. Pourquoi ne pas associer, pour une action pleine et féconde, ce qu'il y a de bon dans le programme et ce qu'il y a de fort dans le Plan?

Lacoste reprend cette conclusion et il en fait le thème unique de son discours :

Certains nous pressent de choisir entre le programme du Front populaire, enrichi de quelques revendications supplémentaires, et le Plan de la C. G. T.

Je dois dire que ce choix n'a pas de sens. Rien, absolument rien, ne le justifie. Il n'y a, entre l'un et l'autre, aucune antinomie.

Le programme du Rassemblement vise à former le front antifasciste, le Plan doit grouper les forces anticapitalistes. Mais l'antifascisme ne peut rien sans l'anticapitalisme et l'anticapitalisme sans l'antifascisme risque de conduire aux déviations dangereuses. Cela est si vrai que le Plan lui-même est antifasciste « au point que le programme reprend, pour ainsi dire mot à mot, les attendus liminaires du Plan ». Au surplus, le programme ne pourra s'appliquer sans recourir aux mesures prescrites par le Plan. L'un et l'autre, inspirés du même esprit, se complètent.

Ne nous demandez pas de choisir entre le Plan et le programme. Le programme du Front populaire, s'il n'est pas complété par le Plan de la C. G. T. nous mènera à de cruelles déceptions. A chaque époque de l'histoire, le syndicalisme a su se hausser aux tâches qui l'attendaient. Aujourd'hui, le rôle du syndicalisme est d'obliger le Front populaire à réaliser son programme par le Plan de la C. G. T. Voilà la tâche qui s'ouvre devant vous. Vive le programme du Front populaire ! Vive le Plan de la C. G. T. reconstituée !

Le lendemain — désignation symbolique — c'est Lacoste qui rapporte devant le Congrès au nom de la commission de résolution unanime. Et c'est l'unanimité du Congrès qui se rallie à la conciliation du programme et du Plan.

La résolution unanime, trop longue pour être reproduite, débute ainsi :

Le Congrès confirme l'adhésion donnée par les représentants du mouvement syndical au programme dressé par le Comité de Rassemblement populaire, en vue de mobiliser les masses populaires françaises pour l'amélioration de leur sort et pour la défense et le triomphe de la liberté et de la paix.

La C. G. T., dans tous ses éléments, soutiendra, par une lutte incessante, les revendications contenues dans ce programme dont elle exigera la réalisation et qu'elle associe étroitement aux revendications propres à la classe ouvrière et aux réformes de structure énoncées dans le Plan de la C. G. T. : fonds national de chômage, semaine de 40 heures, salaire minimum, grands travaux, contrats collectifs, contrôle ouvrier.

Le Congrès déclare, avec la plus grande fermeté, qu'il ne suffit pas d'énoncer devant le peuple des revendications et des aspirations qui lui sont chères, il faut, sous peine de déceptions cruelles et graves dans leurs conséquences, les faire passer dans la réalité.

Le Congrès affirme la nécessité d'arracher au grand capitalisme le pouvoir exorbitant qui lui permet de s'opposer à la réalisation de ces revendications, de spolier les salariés, les consommateurs et les épargnants et de bafouer tous les jours la volonté populaire.

Le Plan de la C. G. T. vise à ce but en réclamant des transformations profondes dans la structure économique, notamment la nationalisation du crédit et des industries-clés dans lesquelles réside actuellement toute la puissance des oligarchies financières et industrielles.

Ainsi se termine une longue période de controverses : controverses entre les éléments divers qui se fondent dans l'unité syndicale — controverses autour du planisme — controverses sur les rapports de l'économique et du politique — controverse éternelle entre l'esprit de réforme et l'esprit de révolution...

Ces controverses se terminent, pour la C. G. T., par une synthèse qui rejoint la pensée de Jaurès, et qui permet, malgré la variété des opinions, l'unité dans l'action.

Elles se terminent par l'adhésion définitive au Rassemblement populaire de l'organisation la plus nombreuse et plus puissante, c'est-à-dire par l'apport au Rassemblement d'un appoint décisif et d'un stimulant énergique.

La grande organisation du Travail ne se rallie pas seulement au programme du Rassemblement populaire : elle le fait sien. Mais elle pose ses exigences : elle l'accepte comme un commencement, à condition d'aller plus loin et plus profond et elle entend que le commencement passe sans retard dans la réalité.

Par quelle voie ? Ici se dessinent les responsabilités des partis.

IX. - AUX ÉLECTIONS

Nous voici au point culminant de cette longue étude. Il faut passer du plan d'action aux moyens de le mettre en action.

En dépit des pronostics railleurs et des efforts de division, le programme du Rassemblement est debout, solidement appuyé sur les quatre partis de gauche, la masse des groupements démocratiques et prolétariens et la grande organisation du Travail. Ce qui apparaissait, il y a moins d'un an, comme une chimère — l'accord de tous les vrais républicains sur une liste de revendications communes, étendues et précises — est obtenu. Le plus difficile, semble-t-il, est fait. Pourtant, le plus délicat reste à faire : réaliser.

Realiser

Dans la démocratie parlementaire, tout programme s'applique au pouvoir.

Certes, l'appui de l'opinion est nécessaire, mais l'opinion toute seule ne suffit pas à faire la loi : il y faut un gouvernement résolu et une majorité favorable.

Comment rassembler une majorité favorable aux revendications du Front populaire ?

Comment former un gouvernement décidé à les faire passer dans la loi ?

Voilà les deux questions pratiques — question électorale, question gouvernementale — qui à présent se posent.

J'en ai retardé l'examen, dans l'attente de décisions alors suspendues, mais qui paraissaient imminentes. Comme on le verra plus loin, elles ne sont pas encore prises. Mais un fait nouveau doit hâter les choses.

Au moment où la suite de nos réflexions nous amène enfin au problème électoral et au problème gouvernemental, Léon Blum les aborde dans le *Populaire*. Gardons-nous d'anticiper sur la démonstration qu'il entreprend et les conclusions qu'il proposera. Mais il n'est pas besoin d'être un grand prophète pour prévoir que son intervention ne restera pas sans portée.

En appelant l'attention, non seulement du parti socialiste, mais d'un auditoire bien plus vaste, sur les moyens de réaliser le programme du Rassemblement, Léon Blum hausse la question au premier plan de l'actualité politique, et il en renouvelle les données.

Son intervention rouvre les controverses, et sans doute les négociations. Elle bouleverse les positions déjà prises. Elle rend possible un accord qui paraissait compromis.

Éventualité probable — éventualité désirable — dont il faudra tenir compte en lisant ce qui va suivre.

Le Rassemblement et l'action électorale

Contrairement aux allégations de ses adversaires, le Rassemblement populaire n'est pas une formation électorale.

En se définissant lui-même comme « un centre de liaison entre les organisations et les groupements qui, tout en conservant leur autonomie, se sont réunis pour... la coordination des forces antifascistes de ce pays », il a pris soin de déclarer qu'il n'est « ni un parti, ni un super-parti ».

Il englobe, au surplus, des organisations — comme la C.G.T. ou la Ligue des Droits de l'Homme — qui s'interdisent l'action électorale.

C'est pourquoi il a pris la résolution suivante, qui définit sa position dans la campagne électorale :

Le Rassemblement populaire n'est pas une organisation électorale. Aucun Comité de Rassemblement populaire ne peut se constituer en comité électoral. Aucun candidat ne peut se présenter, ou être présenté, comme candidat au Rassemblement ou Front populaire. Les partis politiques représentés au Rassemblement populaire demeurent libres de s'accorder sur une candidature unique, présentée par eux à l'unanimité.

Est-ce à dire que le Rassemblement se désintéresse des élections? Et qu'il peut laisser le désordre, la confusion et l'équivoque en fausser le sens? Impossible.

Il y a désordre et confusion, si les comités de Rassemblement populaire manquent à la règle d'abstention — s'ils donnent des investitures ou s'ils prononcent des exclusives. Le Comité national doit rappeler les comités départementaux ou locaux à la discipline qu'en se formant ils ont acceptée. On peut être assuré qu'il le fera.

Il y a désordre et confusion si, en dépit de l'interdiction, un candidat abuse de son titre, de ses fonctions ou de son rôle dans le Rassemblement

populaire pour se mettre en posture avantagieuse devant le corps électoral. Ici encore, le Comité national a le devoir d'intervenir.

Il y a désordre, confusion et équivoque, si des candidats hors parti, aventuriers de la politique et flibustiers de la mêlée électorale, usurpent, pour capter des suffrages, l'étiquette du Front populaire. Il y a désordre, confusion et équivoque si des partis qui ont souscrit au programme du Rassemblement donnent leur investiture à des candidats ouvertement hostiles à ce programme. Il y a désordre, confusion et équivoque — et peut-être la pire de toutes — si des candidats qui se réclament du programme pour attirer les voix de gauche, répudient, pour obtenir les voix de droite, telle ou telle revendication qui les gêne.

En tous ces cas — hypothétiques! — le Rassemblement populaire n'aura-t-il rien à dire?

Péril de faillite

Mais voici le plus grand péril.

En dépit des manœuvres, des roueries et des coquineries (candidatures de surenchère suscitées par la réaction), le succès des gauches est certain. Rien ne brisera le courant populaire favorable au Rassemblement. Même, la dernière mascarade des droites se retourne déjà contre elles : en s'affublant d'un masque pacifiste, en secondant par haine de la démocratie et de la Société des Nations les prétentions hitlériennes, les « nationaux » s'attirent le mépris des électeurs. Une majorité de gauche est assurée — comme en 1924, comme en 1932.

Mais elle est vouée à la faillite — comme en 1932 — si elle arrive à la Chambre sans accord préalable sur l'action qu'elle y mènera.

De cette troisième et dernière faillite, ce n'est plus le poincarisme ou le doumerguisme qui sera le syndic : c'est le fascisme. La majorité de gauche ne s'effritera plus contre le mur d'argent : elle sera balayée par l'indignation populaire. Et le courant, subitement renversé, grossi de tous les espoirs déçus, emportera l'institution parlementaire incapable et le régime démocratique incorrigible.

Ce renversement définitif, le fascisme déjà l'escompte. M. de Kérisillis le prépare quand il annonce « pour la troisième fois... une expérience désastreuse ».

Ils s'unissent pour aller aux urnes et pour réclamer le pouvoir, et pourtant ils ne sont d'accord en rien. Ils sont — et ils le savent — dans l'impossibilité absolue de dresser un plan d'action, un programme de gouvernement pour demain, étant déjà divisés et déchirés avant le départ. C'est une colossale supercherie, une abominable duperie qu'on prépare au peuple français. (*Echo de Paris* du 23 mars.)

Mensonge, certes. Mais le Rassemblement qui, par sa cohésion et son accord sur le programme, réfute ce mensonge, permettra-t-il qu'il s'accrédite?

Laissera-t-il les partis qu'il a coalisés pour l'action s'affronter jalousement comme si rien ne les unissait?

Admettra-t-il que le programme minimum, qui rassemble les revendications communes des gauches, soit éclipsé par les revendications particulières, sur lesquelles les gauches se divisent ?

Acceptera-t-il, dans l'inertie et le silence, que ce programme soit rejeté dans l'ombre, à l'heure décisive où son adoption par les électeurs permettrait de le réaliser demain ?

Le programme, pierre de touche

Personne, dans le Rassemblement, ne nie que le péril existe et qu'il ne puisse être écarté que par la cohésion de toutes les forces populaires.

C'est l'expression même qu'emploie, au Comité exécutif du parti radical — au nom du parti radical — le président Daladier.

Quant à l'opinion communiste, elle s'affirme, dans les *Cahiers du bolchevisme* (15 février), sous la plume de Georges Politzer, expert autorisé en argumentation doctrinale :

Notre parti communiste a salué avec joie la réalisation de l'accord unanime sur un ensemble de revendications constructives... Il considère que cette unité étant réalisée, la tâche essentielle est de faire pas-

ser le programme du Rassemblement de l'état des revendications dans la réalité... L'objectif de ceux qui veulent diviser le peuple français dans sa lutte contre les deux cents familles reste toujours le même : dissocier le Rassemblement déjà réalisé, empêcher son élargissement... Ils guettaient hier le Front populaire sur le chemin qui conduit de la manifestation du 14 juillet 1935 à l'élaboration d'un programme commun. Ils le guettent aujourd'hui sur le chemin qui doit mener de l'élaboration du programme à sa réalisation... Ce qui est important, à présent, c'est que les organisations qui ont signé le programme du Rassemblement mettent tout en œuvre pour en assurer la réalisation. L'accord sur les revendications du programme du Rassemblement prolonge le serment du 14 juillet : « Rester unis ». Il s'agit maintenant de rester unis et d'agir ainsi pour réaliser les mesures réclamées. AUCUNE FILIATION DOCTRINALE, L'INVOCATION D'AUCUN MAÎTRE, NE SAURAIT JUSTIFIER UNE ATTITUDE RÉTICENTE.

On l'entend bien : aucune filiation doctrinale, l'invocation d'aucun maître, ne saurait justifier une réticence électorale.

Alors, qu'attend-on pour faire du programme du Rassemblement, accepté comme un minimum par tous les partis qui s'y rencontrent, la pierre de touche des candidatures républicaines ?

X. - A CHACUN SON DEVOIR

Attention ! nous crient de bons antifascistes, parmi lesquels les communistes ne sont pas les moins véhéments. Attention ! vous dénaturez et vous allez détruire le Rassemblement populaire...

A ceux qui, avec nous, demandent que le programme du Rassemblement soit la pierre de touche des élections républicaines — à Vincent Auriol, à Victor Basch, à Léon Blum — ils opposent quatre objections qui méritent un examen scrupuleux.

Objections

— Et d'abord, disent-ils, pas de polémique entre nous, réservons tous nos coups à nos communs adversaires. Par ailleurs, vous exagérez l'importance du texte élaboré par le Rassemblement populaire : les partis seuls ont des programmes, le Rassemblement ne présente qu'une modeste liste de revendications. Au surplus, le Rassemblement, qui n'est pas une organisation électorale ne peut ni arbitrer les différends électoraux, ni se substituer ou se superposer aux partis. Enfin, prenez-y garde ! en faisant pression sur les candidats radicaux pour leur imposer le programme, vous risquez de rebuter le parti radical tout entier et de le rejeter hors du Rassemblement, comme le souhaite la réaction.

Oserai-je le dire ? Ces objections seraient de nature à nous convaincre, si elles avaient quelque fondement de vérité, mais elles ne résistent pas à la discussion attentive.

Pas de polémique : c'est notre avis. Mais où donc nos contradicteurs aperçoivent-ils chez nous une intention de polémique ? Nous exposons une opinion, en toute sincérité mais en toute cordialité, sans nous départir des ménagements dus à des camarades de combat. Ce n'est pas là polémiqu-

quer. Polémiquer, c'est prendre à parti tel ou tel, faire état contre lui de propos exagérés ou déformés, et travestir sa pensée pour le mettre en posture odieuse ou ridicule. Ce n'est pas de notre côté qu'on a jamais usé de procédés aussi fâcheux.

Point de confusion entre un programme de parti et les revendications du Rassemblement populaire ? Assurément, si l'on veut dire que les programmes des partis sont plus vastes et vont plus loin que le programme du Rassemblement. Et c'est bien pourquoi celui-ci est un programme *minimum*. Mais ce programme minimum est *commun* à tous les partis du Rassemblement : chacun l'ayant dit à ses adhérents, quel inconvénient peut-il y avoir à le redire tous ensemble devant le corps électoral ?

Quant à prétendre qu'une liste de revendications ne constitue pas un programme, j'avoue — à ma honte — que je ne comprends pas. De quoi se compose un programme — même et surtout électoral — sinon d'une série de revendications ? Et pourquoi revendique-t-on ? Pour obtenir, j'imagine. J'attendrai donc qu'on m'explique par quel mystère on doit s'abstenir de revendiquer au moment même où, par la décision des électeurs, on a les plus grandes chances d'obtenir...

Le Rassemblement et les élections

Le Rassemblement populaire n'est pas une organisation électorale ? D'accord.

Il a tenu lui-même à le déclarer, en des termes qu'il faut reproduire :

Le Rassemblement populaire n'est pas une organisation électorale. Aucun comité de Rassemblement populaire ne peut se constituer en comité électoral. Aucun

candidate ne peut se présenter ou être présenté comme candidat du Rassemblement ou Front populaire. Les partis politiques représentés au Rassemblement populaire demeurent libres de s'accorder sur une candidature unique, présentée par eux à l'unanimité.

Il résulte de ce texte même que le Rassemblement ne donne pas d'investiture — qu'il n'a pas qualité pour trancher les conflits électoraux — mais qu'il a le droit de faire, sur un point au moins, la police des élections. Il a le droit, en effet — peut-être le devoir — de pourchasser les candidats qui se présentent, abusivement, sous l'étiquette interdite du Rassemblement ou Front populaire.

Pour tout le reste, il s'en remet bien volontiers aux partis. A une condition toutefois: c'est que les partis fassent leur devoir. Or, c'est un devoir pour les partis qui ont adhéré au Rassemblement, qui ont contresigné le programme commun du Rassemblement, d'exiger de leurs candidats, en leur donnant l'investiture, l'acceptation de ce programme et l'affirmation de solidarité avec le Rassemblement. Devoir de clarté, pour ne pas dire plus.

Quel est le parti de gauche qui pourrait s'y refuser?

Le parti socialiste? Il a décidé, en congrès national, de prendre pour règle de ses désistements l'acceptation, sans réserves des revendications du Rassemblement.

Le parti communiste? Il se proclame par excellence le parti du Rassemblement populaire, dont il se vante d'avoir été le créateur. Et il exerce sur les militants une discipline assez stricte pour ne tolérer de ses candidats aucune défaillance.

Le parti radical? Il a, comme les autres, donné son assentiment aux revendications communes. Chacun de ses candidats accepte l'ensemble du programme radical, où figurent comme un minimum les revendications du Rassemblement. Qui peut le plus peut le moins. Qui accepte le programme maximum accepte par là-même le programme minimum.

On comprend que le parti radical refuse de laisser un autre parti dicter des conditions aux candidats radicaux: d'où l'émotion suscitée par les intrigants qui, pour disloquer le Rassemblement, dénaturèrent la lettre de Vincent Auriol et falsifièrent sa proposition. Mais les explications concordantes d'Auriol, de Daladier et du Rassemblement lui-même ont dissipé l'équivoque. Ce n'est pas un socialiste qui s'arroge le droit de régenter les candidats radicaux. C'est le parti radical, dans sa pleine souveraineté, qui est invité, avec les autres et comme les autres, à rappeler à ses candidats qu'il a donné d'avance leur adhésion collective au programme du Rassemblement. Qu'y a-t-il là d'injurieux?

Ce qui serait injurieux, c'est de supposer qu'une démarche aussi naturelle puisse offenser un parti et le détacher du Rassemblement. Ce qui serait injurieux, c'est de prêter à ce parti une attitude contradictoire suivant les temps et les lieux. Pour ma part, je m'y refuse: je ne me sens pas le goût

de jeter sur l'un quelconque des partis qui adhèrent au Rassemblement une suspicion aussi perfide.

Nous sommes donc en droit de compter sur la loyauté des partis, sur leur volonté de s'entendre pour mettre, dans la compétition électorale, le maximum de clarté et de rectitude. Si — par impossible — ils y manquaient, c'est alors qu'ils feraient le jeu de la réaction.

Pour déjouer la réaction

Car ce n'est pas en préparant, sur le programme du Rassemblement, l'entente électorale des gauches et leur cohésion à la Chambre qu'on fait le jeu de la réaction.

On fait le jeu de la réaction en lui permettant d'usurper le rôle d'arbitre dans la concurrence électorale des gauches, de porter ses voix, dès le premier tour, sur tel candidat de gauche et de donner à ce candidat, désormais prisonnier des droites, une investiture sournoise. On sait bien que ce n'est pas là un péril imaginaire. Le seul moyen de le déjouer, c'est d'exiger de tous les candidats qui se disent républicains une adhésion si formelle au programme du Rassemblement qu'ils soient obligés d'opter publiquement entre les voix de droite et les voix de gauche.

On fait le jeu de la réaction en lui laissant les moyens de prendre sa revanche d'une victoire électorale des gauches — comme en 1924, comme en 1932 — à la faveur des divisions d'une majorité sans cohésion ni programme.

Qu'on ne s'y trompe pas! La bataille politique et sociale — la bataille pour le pain, la paix et la liberté — ne cessera point au lendemain des élections. Elle prendra un caractère plus aigu.

Forte des expériences de 1924 et de 1932, la réaction attend les gauches à l'épreuve du pouvoir. Elle s'emploiera, qu'on en soit sûr, à la rendre difficile. Elle y mettra tout en œuvre: campagnes de presse, obstruction parlementaire, spéculations de banque et de Bourse, provocation de conflits sociaux, mouvements de rues, chantage au péril extérieur et tentatives de coups de force. Pour tenir et pour l'emporter, il faudra au gouvernement, issu de la majorité parlementaire, le soutien assuré des partis, l'appui résolu des masses et une volonté inflexible d'action.

A chacun son devoir — que la Ligue des Droits de l'Homme, en apportant son adhésion au programme du Rassemblement, a défini:

Le Comité Central considère ce programme comme le point de départ de réformes profondes en vue de détruire les féodalités financières et industrielles — sans quoi la démocratie politique ne pourrait assurer au peuple ni la liberté, ni la paix, ni le pain.

Mais, pour atteindre ce but et tenir les promesses communes du 14 juillet, le Comité Central estime que LA CONDITION DÉCISIVE, C'EST LA VOLONTÉ D'ACTION COMMUNE. Il pense que CETTE VOLONTÉ DOIT ABOUTIR, AU PARLEMENT, A LA FORMATION D'UNE MAJORITÉ ET QUE CETTE MAJORITÉ NE DEVRA PAS SE SÉPARER TANT QUE LE PROGRAMME DE REVENDICATIONS DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE N'AURA PAS ÉTÉ RÉALISÉ.

Cette majorité doit permettre de prendre toutes les mesures que rendrait nécessaires la situation créée par

l'accession au pouvoir, pour le salut de la République, d'un gouvernement animé de l'esprit du Rassemblement populaire.

Qu'est-ce à dire ? Que, pour les hommes et les partis résolus à sauver la liberté et la paix, à vaincre le fascisme et les puissances d'argent, à faire de la démocratie théorique une démocratie réelle, trois conditions sont à remplir : savoir d'avance ce qu'on fera, vouloir le faire et le faire ensemble. Autrement dit : programme commun, décision de l'appliquer intégralement au pouvoir et gouvernement de coalition sans exception ni réserve.

Rien de tout cela ne s'improvisera au lendemain des élections. Rien de tout cela ne s'obtiendra à l'issue de campagnes rivales et jalouses. Rien de tout cela ne se conclura sans engagements publics devant les électeurs.

A ces engagements préalables, si les partis se refusent, aux électeurs de suppléer à leur silence !

Ils veulent, eux, que leurs plus chères espérances ne soient pas déçues pour la troisième fois.

Il savent, eux, qu'une nouvelle faillite ouvrirait la porte au fascisme.

Ils n'acceptent pas, eux, qu'aucun parti se dérobe à l'action commune, pour la tâche commune, dans la responsabilité commune.

C'est pourquoi ils poseront aux candidats les trois questions qui doivent être posées :

Acceptez-vous dans leur totalité les revendications du Rassemblement populaire ?

Acceptez-vous, une fois élu, de tout mettre en œuvre pour les faire aboutir ?

Acceptez-vous d'avance, au nom de votre parti, la participation à un gouvernement commun chargé de les faire aboutir ?

Sur les réponses — ou sur le refus de répondre — les électeurs régleront leur vote.

EMILE KAHN.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Félicien Challaye

18 avril 1936.

Mon cher Secrétaire général,

De retour à Paris, je trouve le numéro des *Cahiers*, daté 10 avril 1936, contenant, — avec ma *Deuxième réponse à Romain Rolland*, et deux extraits du *Barrage* que je vous remercie d'avoir reproduits, — votre commentaire de ma lettre du 26 mars.

Ce commentaire contient, à mon sujet, des affirmations inexactes, que je vous prie de rectifier, en publiant cette brève réponse.

Il n'est pas exact que je sois, sans nuances, « hostile à la sécurité collective et à la paix indivisible ». Je suis hostile à la *sécurité collective par les armes*, qui risque d'étendre et de multiplier les guerres au lieu de les empêcher, mais partisan de la sécurité collective par tout procédé non militaire, partisan de la *sécurité collective par le désarmement*.

Je suis hostile au principe de la soi-disant *paix indivisible* dans notre monde surarmé : principe qui empêcherait de localiser les conflits sanglants et jetterait le monde entier dans une *guerre indéfinissable* ; mais j'ai, certes, toujours été partisan d'une *paix indivisible désarmée*.

Enfin je ne crois point du tout que « toute vérité ne serait pas bonne à dire ». Je pense avec vous que nos *Cahiers* doivent, avant tout, « confronter des documents authentiques ». Mais il faut qu'ils les *confrontent* et ne se bornent pas à une documentation *unilatérale*. Or, dans le seul numéro dont parle ma lettre du 26 mars, les *Cahiers* n'ont publié que des textes violemment hostiles à l'Allemagne actuelle. Ils se sont soigneusement abstenus de faire connaître l'opinion des hommes qui, tout en condamnant l'hitlérisme, luttent contre la psychose de haine à l'égard de l'Allemagne actuelle et mettent la

paix au-dessus de toute chicane juridique. Ils n'ont reproduit ni l'émouvant *Appel à la jeunesse* des Sévriennes, ni aucun article ou manifeste de la *Gauche Révolutionnaire* du Parti Socialiste, de la minorité syndicaliste (correcteurs, instituteurs, etc.), de *Front Social* (je pense aux excellents articles de notre collègue Gaston Bergery dans la *Fleche*, de la *Ligue Internationale des Combattants de la Paix* (appel signé par Victor Marguerite, Jules Romains, Marcel Martinet, Jean Giono, etc. et publié dans *Le Barrage* du 14 mars), etc., etc...

Même le numéro des *Cahiers* du 10 avril publié comme *opinions anglaises* deux textes empruntés à deux hommes qui sont loin de représenter la pensée de la majorité britannique.

Je crois, comme vous, que « la vérité est la condition première de toute pensée probe et de toute action utile ». Mais à la condition qu'elle soit la vérité, c'est-à-dire une vue exacte de la *réalité totale*.

Croyez à mes sentiments distingués.

Félicien CHALLAYE.

Membre du Comité Central.

Je ne poursuivrai pas la discussion à laquelle Félicien Challaye m'invite. Nos *Cahiers* ne sont pas faits pour les polémiques entre ligueurs, et ils sauront s'en garder.

Je ne puis pourtant laisser dire que les *Cahiers* du 20 mars « n'ont publié que des textes violemment hostiles à l'Allemagne actuelle ». Qu'on s'y reporte : on y trouvera les déclarations authentiques d'Hitler lui-même. Si nous ne les donnions pas, quels reproches on nous adresserait ! Nous les donnons : on nous le reproche encore ! Persévérans. — E. K.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 5 décembre 1935

BUREAU (1)

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, président ; Herold et Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kalin, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier général.

Excusés : MM. Guernut, Roger Picard.

Association ukrainienne. — Le Secrétaire général a reçu la visite du président de l'Association ukrainienne en France. Celui-ci demande à la Ligue d'intervenir dans les cas signalés par son association, pour obtenir aux Ukrainiens réfugiés en France l'autorisation de séjour et l'autorisation du travail. Il considère les Ukrainiens comme formant une communauté ethnique, et il se refuse à reconnaître comme légitime la domination de la Pologne, ou de la Russie, sur l'Ukraine.

Le Secrétaire général a objecté que les Ukrainiens ne sont pas des apatrides, qu'ils sont citoyens russes ou polonais, ou roumains, ou tchécoslovaques, et il a conseillé à l'Association ukrainienne de se concerter avec les Ligues intéressées.

Le Bureau déclare que les Ukrainiens doivent s'adresser, suivant leur nationalité, aux Ligues russe, polonaise, roumaine ou tchécoslovaque, lorsqu'ils croient être victimes d'une mesure arbitraire et demandent une intervention. L'Association ukrainienne ne peut que s'adresser à la Ligue dont dépend son protégé. Les conventions intervenues entre la Ligue française et les Ligues sœurs ne lui permettent pas d'entrer directement en relations avec l'Association ukrainienne, et d'intervenir sur sa seule caution.

Ligue suisse (Une lettre de M. Yenni). — Le Secrétaire général donne lecture au Bureau d'une lettre de M. Yenni, Secrétaire général de la Ligue suisse, se plaignant, en termes très vifs, que la Ligue française n'accorde pas une attention suffisante aux questions économiques.

Le Bureau de la Ligue française, qui ne s'ingère pas dans la direction de la Ligue suisse, renvoie cette lettre à l'examen du Conseil de la Ligue internationale.

Eure-et-Loir (Congrès de la Fédération). — Le Congrès de la Fédération d'Eure-et-Loir a eu lieu le 26 novembre.

La Fédération a adressé au Secrétaire général la lettre suivante :

Mon cher Secrétaire général,

Au nom de tous les ligueurs de notre Fédération, j'ai

(1) Le compte rendu du Comité Central du même jour paraîtra dans le prochain numéro.

l'agréable mission de vous adresser, ainsi qu'à Mile Suzanne Collette, nos bien sincères remerciements pour votre participation à notre Congrès du 26 courant.

Votre venue a été particulièrement appréciée et je suis certain que notre Fédération sortira encore grandie de la belle manifestation que nous avons organisée. Les journaux locaux et départementaux ont reproduit en son entier l'ensemble de notre journée. De partout, je reçois des félicitations. Il est juste que vous en ayez votre part...

Bien amicalement votre et merci.

COURTOIS.

Paris XVIII^e (Vœu de la Section). — La Section de Paris XVIII^e, après une conférence de M. Douan sur l'enfance martyre, a adopté, dans sa séance du 20 novembre, une motion demandant à la Ligue :

1^o De faire une campagne dans le pays, au moyen d'articles dans les *Cahiers*, tracts, etc.;

2^o De demander que soient créés à l'intérieur des Sections des comités de défense de l'enfance. Les membres de ces comités auraient pour tâche d'enquêter sur la situation des enfants de l'Assistance publique et des pupilles de la nation placés dans des familles particulières. Bien entendu, des renseignements précis seraient donnés quant aux endroits où faire des enquêtes ;

3^o De protester contre la mainmise des religieuses sur certains établissements pénitentiaires pour les enfants.

Le Bureau retient la proposition de la Section de Paris XVIII^e : un article traitant cette question sera publié dès que possible dans les *Cahiers*.

Gironde (Congrès fédéral). — Sur la proposition du Président, le Bureau de la Ligue adresse ses félicitations et ses remerciements au Président et au Bureau de la Fédération de la Gironde pour l'admirable organisation du Congrès fédéral du 1^{er} décembre, présidé par M. Victor Basch.

Allemagne (Le procès des « vingt-cinq »). — Le Bureau remercie les Sections ci-dessous désignées d'avoir répondu si promptement à son appel, et les félicite du tact et de la dignité avec lesquels elles ont rédigé leur adresse :

Aiguebelle (Savoie), Aumagne, Aumale, Biarritz, Blacé (Rhône), Bressuire, Cambrai, Châteaumontant, Cransac (Aveyron), Davenescourt, Dun-sur-Auron (Cher), Ecouen-Ezanville, Epernay, Fournies, La Chambre (Savoie), La Chapelle-Themer (Vendée), La Rochelle, Le Perreux, Orléans, Lorient, Mauléon, Mazamet, Fédération du Morbihan, Pornichet, Pougues-les-Eaux, Rodez, Saint-Arnaud, Saint-Maixent-l'École, Saigneville (Somme), Saumur, Seillons-Source-d'Argens, Souillac, Tonneins, Vence, Villeneuve-sur-Lot, Villevy-sur-Mance.

Agde, Draveil, Remiremont, Saint-Dié, Villeurbanne.

Conférence internationale sur le droit national-socialiste. — Le Bureau adresse également ses remerciements aux Sections ci-dessous désignées pour leur adresse à la Conférence internationale sur le droit national-socialiste :

Agde, Bonnat, Bressuire, Cambrai, Charenton, St-Maurice, Cortet, Davenescourt, Fournies, La Rochelle, Mazamet, Rodez, Saigneville, Saint-Maixent-l'École, Saint-Yzan-de-Soudiac, Vence, Villeneuve-sur-Lot.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération ou de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministre auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Marne, Fère-Champenoise, Radier Albert, Education nationale.

Nord, Congrégations, application de la loi sur, Intérieur.
Var, Carnoule, Laugier Florentin, Intérieur.
Vendée, Luçon, Boulineau, Travaux publics.

2° Affaires soumises par les Sections

Ancenis, Bousseau, Justice.
Arcachon, Boulinguier Jeanne, Santé publique.
Armentières, Asiles, autorisation communiquer avec internés, Santé publique.
Auch, Gondom, Miravalle (Mme), Justice.
Berck-sur-Mer, Berck-sur-Mer, association des malades en désaccord avec Dr de l'établissement, Santé publique.
Boulogne-sur-Seine, Sbarra Gaetano, née Buisco, Intérieur.
Cambrai, Pichol, Préfet du Nord.
Casablanca, Maroc, prix du blé et du pain, Affaires étrangères.
Cherbourg, Couriot (Mlle), Education nationale.
Landrecies, Ringeval, Préfet du Nord.
La Seyne-sur-Mer, Vaggi Mario, Intérieur.
Le Caire, Belfort, Frogé, Justice.
Le Raincy, Fayout, P.T.T.
Ligue hongroise, Csordas Etienne, Préfet du Nord.
Ligue polonaise, Kirzenbaum Szabra, Intérieur.
Ligue roumaine, Pauker Anna, Ministre de Roumanie à Paris.
Ligue russe, Radzichevsky Rengarten, Préfet de police.
Marseille, Sicard, Garde des Sceaux ; Siry François, Justice.
Montreuil, Poyniak Ota, Intérieur.
Mulhouse, Gombi Antoine, Intérieur.
Nancy, Lhuillier (Yve), Santé publique.
Nice, Zapparoli Ugo, Intérieur.
Nîmes, Cremazi, gouverneur général de l'Algérie.
Paris-XI^e, Clergé (Yve), Finances.
Parreaux, Rabier Maurice, Intérieur.
Rethel, Boitelet, Finances.
Rion-des-Landes, Rion-des-Landes, fermeture d'école, Education nationale, Intérieur.
Saint-Jean-Pied-de-Port, Coatrine, Finances.
Toulouse, Magnan Robert, Justice.
Tunis, Tunisie, liberté de la presse, interdiction de « Terre Nouvelle », Affaires étrangères.
Villefranche-de-Lauragais, Penof Henri, garde des Sceaux.
Vitry-sur-Mance, Belin Henri, Pensions.

II. Réclamations

Les Fédérations et Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement avec leurs rapports les dossiers dont les cotes suivent :

1° Fédération

Haute-Savoie, Baud Antoine.

2° Sections

Besancon, Huck Auguste.
Chambéry, Guichon Jeanne.
Oran, Laingui Georges.
Rabat, Alban Elie.
Reims, Reims, protestation c/ jugement par tribunal de.
Tunis, Tanib Charles ; Touhami Ben-Belgacem.
Vouvray, Turpin B.

(6 avril 1936.)

TRESORERIE

Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux Cahiers :

Aisne. — Hirson : Pinvin, Delvallée, Courtois, Glacet 72 fr. ; Tergnier : Pouillard (président), 18 fr.
Ain. — Ambérieu-en-Bugey : Feuvrier (trésorier), 18 fr. ; Seyssel : Deligny (président), 18 fr. ; Thoissey : Seroy (trésorier), 18 fr.
Allier. — Commentry : Duront (secrétaire), 18 fr.
Hautes-Alpes. — La Saulce : Borel (président), 18 fr.
Aube. — Nogent-sur-Seine : Delton, 18 fr.
Bouches-du-Rhône. — Marseille : Déranier, 18 fr.
Calvados. — Trouville-sur-Mer : Hunel (président), 18 fr.
Charente. — Confolens : Daulriat (président), 18 fr.
Constantine. — Batna : Cianfarami (président), 18 fr. ; Sétif : Guinet (président), 18 fr.
Eure. — Louviers : Milon (trésorier), 18 fr.
Finière. — Riéc-sur-Belton : Berthou (président), 18 fr.
Gard. — Nîmes : Brunel (secrétaire), 18 fr.
Gironde. — Gensac : Bessière (président), 18 fr. ; Lacanau : Duvigne (président), 18 fr.
Hérault. — Bédarieux : Vialette, 18 fr. ; Sète : Phalip, 18 fr.
Ille-et-Vilaine. — Rennes : Leguin, 18 fr.
Indre. — Châteauroux : Lemoine, 20 fr. ; Tours : Audebert (secrétaire), 18 fr.
Isère. — Froges : Jacquier, 18 fr.
Loire-Inférieure. — Nantes : Degiral, 18 fr.
Loiret. — Autry-le-Châtel : Lasnier (président), 18 fr. ; Ferrière-en-Gâtinais : Mureau (président), 18 fr.
Marne. — Vitry-le-François : Doré (secrétaire), 18 fr.
Meurthe-et-Moselle. — Nancy : Couet, 20 fr.
Morbihan. — Pontivy : Le Bourhis (trésorier), 18 fr.
Nièvre. — Nevers : Quatresous, 18 fr.
Oise. — Breteuil : Cerveaux (trésorier), 18 fr.
Oran. — Sidi-bel-Abbes : Gibou, 18 fr. ; Tiemcen : Blanc (président), 18 fr.
Basses-Pyrénées. — Moncin : Lanta (président), 18 fr.
Hautes-Pyrénées. — Arreau : Bazerque (secrétaire), 18 fr.
Rhône. — Villefranche : Perret, 18 fr.
Savoie. — Chambéry : Mergier (président), 18 fr.
Haute-Savoie. — Monnelier-Mornex : Clerc (président), 20 fr. ; Thonon-les-Bains : Marquet (président), 18 fr.
Paris-IV^e : Hauty (secrétaire), 18 fr. ; Martin, 18 fr.
Paris-V^e : Fagot (trésorier), 18 fr. ; Ancely (secrétaire), 18 fr.
Paris-X^e : Léonard, Mayer, 36 fr. ; Eichenbaud, 20 fr. ; Paris-XIV^e : Dubois (trésorier), 18 fr. ; Caries, Cariou, Girard, 54 fr.
Paris-XV^e : Marinier, 18 fr.
Paris-XVI^e : Dupuy (secrétaire), 18 fr.
Paris-XVIII^e (Goutte-d'Or) : Turotte (secrétaire), 18 fr.
Paris-XX^e : Ravssal, Richard, 38 fr.
Seine. — Antony : Czapek (président), 18 fr. ; Courbevois : Bruy (secrétaire), 18 fr. ; Noisy-le-Sec : Parmentier (président d'honneur), 18 fr. ; Plessis-Robinson : Fournier (président), 18 fr. ; Saint-Maur-des-Fossés : Le Brasseur (président), 18 fr.
Seine-et-Oise. — Éaubonne-Ermont : Maillot (président), Maître, 35 fr. ; Houilles : Pierra (président), 18 fr. ; Saint-Cyr : Gay, 18 fr. ; Sannois : Marchand (président), 18 fr. ; Versailles : Kahn, 18 fr. ; Vigneux-sur-Seine : Lucia (président), 48 fr. ; Viroflay : Aussel, Cruzet, 38 fr.
Deux-Sèvres. — Lezay : Moine, 18 fr.
Var. — Le Pradet : Truc (président), 18 fr. ; Roquebrune-sur-Argens : Revetgat (président), 18 fr.
Vosges. — Celles-sur-Plaine : Schweiger B., 18 fr.
Tunisie. — Soussa : Cittanova (président), 18 fr.
Maroc. — Casablanca : Faure (secrétaire), 18 fr. ; Oujda : Reynier (président), 18 fr. ; Port-Lyautey : Trojman (trésorier), 18 fr. ; Saff : Lavigier (trésorier), 18 fr. ; Sétat : Ferricol (président), 18 fr. ; Zemmours : Laroche (président), 18 fr.
Ile de la Réunion. — Saint-Denis : Revest (président), 18 fr. ; Saint-Benoit : Payet, Lucay (trésorier), 18 fr.

Comptes crédités

Les Sections suivantes ont été créditées pour cartes retournées et annulation de la contribution :

Bayeux (Calvados), 13 cartes, 84 fr. 50 ; Chepdeniers (Ch.-Inférieure), 14 cartes retournées, 4 cartes chômeurs : 117 fr. ; Philippeville (Constantine), 2 fr. ; Saint-Astier (Dordogne), 3 cartes, 19.50 ; Châteauneuf-en-Thym (E.-et-L.), 7 cartes, 45 fr. 50 ; Valenciennes (Nord), 4 cartes, 26 fr. ; Villeneuve-Saint-Georges (S.-et-O.), 18 fr. ; Saint-Hilaire-La-Palud (Deux-Sèvres), 11 cartes, 71 fr. 50.

Frais d'envoi et fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Château-Thierry (Aisne), 2 fr. 70; Jaulgonne (Aisne), 2 fr. 85; 1 fr., 4 fr. 85; Nouvion-en-Thierache (Aisne), 2 fr. 85; Saint-Quantin (Aisne), 2 fr. 85; Alger (Fédération), 12 fr. 10; Rouiba (Alger), 0 fr. 45; Varennes-sur-Allier (Allier), 3 fr. 70; Hautes-Alpes (Fédération), 29 fr. 45; Les Vans (Ardèche), 1 fr. 65; Relheil (Ardennes), 9 fr. 05; Troyes (Aube), 4 fr. 65; La Clotat (B.-du-R.), 7 fr. 25; Ventabren (B.-du-R.), 6 fr. 85; Saint-Flour (Cantal), 6 fr.; Rouillac (Charente), 21 fr. 65; Ruelle (Charente), 3 fr. 65; Saint-Séverin (Charente), 15 fr. 05; Bussac-la-Forêt (Ch.-I.), 6 fr. 85; Châtelailhon (Ch.-Inf.), 0 fr. 65, 14 fr. 85; Migré (Ch.-Inf.), 6 fr. 85; Montlieu (Ch.-Inf.), 5 fr. 25; La Rochelle (Ch.-Inf.), 7 fr. 25; Philippeville (Constantine), 13 fr. 20; Sciff (Constantine), 35 fr. 65; Brive (Corrèze), 7 fr. 25; Carlux (Dordogne), 35 fr. 85; Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), 4 fr. 85; Poses (Eure), 33 fr. 85; Arcahon (Gironde), 6 fr. 10, 2 fr.; Bassens (Gironde), 7 fr. 25; Zyran (Gironde), 4 fr. 85; Jau-Dignac-Loirat (Gironde), 1 fr. 70; Bédarieux (Hérault), 2 fr. 05; Ile-et-Vilaine (Fédération), 5 fr. 45; Liguell (I.-et-L.), 8 fr. 70; Monts-le-Ripault (I.-et-L.), 6 fr. 85; Frontonas (Isère), 6 fr. 85; Jura (Fédération), 20 fr.; Saint-Claude (Jura), 31 fr.; Roquefort (Landes), 15 fr.; Loir-et-Cher (Fédération), 5 fr. 05; Vouzon (Loir-et-Cher), 25 fr. 25; Saint-Héand (Loire), 3 fr. 85; Presqu'île Guérandaise (Loire-Inf.), 7 fr. 70; Ascoux (Loiret), 4 fr. 25; Cépoy (Loiret), 4 fr. 35; Lacapelle-Marival (Loh.), 8 fr. 65; Laplume (L.-et-G.), 16 fr. 35; Manche (Fédération), 2 fr.; Epernay (Marne), 1 fr. 95; Vallée-de-la-Suippe (Marne), 50 fr.; Pré-en-Pail (Mayenne), 22 fr. 35, 4 fr. 85; Vannes (Morbihan), 3 fr. 85; Entrains (Nièvre), 3 fr. 45; Tlemcen (Oran), 18 fr. 30; Anvin (P.-de-C.), 17 fr. 65; Auchy-les-Hesdin (P.-de-C.), 52 fr. 70; Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), 0 fr. 45; Beuvry (P.-de-C.), 1 fr. 45; Delettes (P.-de-C.), 10 fr. 65; Desvres (P.-de-C.), 16 fr. 25; Etaples (P.-de-C.), 65 fr. 20; Lumbres (P.-de-C.), 3 fr. 45; Marquise (P.-de-C.), 3 fr. 45; Throuanne (P.-de-C.), 7 fr. 75; Le Touquet (P.-de-C.), 7 fr. 25; Wignones (P.-de-C.), 7 fr. 35; Anglet (P.-Pyr.) 4 fr. 65; Saint-Jean-de-Luz (S.-et-L.), 7 fr. 25; Saint-Louis (Ht-Rhin), 1 fr. 05; Autun (S.-et-L.), 31 fr. 65, 3 fr. 85, 25 fr. 55; Ligny-en-Brionnais (S.-et-L.), 2 fr. 95; Paris-III^e, 39 fr. 30; Paris-VIII^e, 62 fr.; Paris-XI^e, 4 fr. 05; Paris-XVIII^e (Grandes-Carrières), 11 francs 10; Charenton (Seine), 16 fr. 70; Courbevoie (Seine), 62 fr. 50; Créteil (Seine), 1 fr. 25; Puteaux (Seine), 81 fr. 25; Saint-Denis (Seine), 4 fr. 85; Saint-Maur (Seine), 3 fr. 85; Yport (Seine-Inf.), 0 fr. 65; Fontainebleau (S.-et-M.), 12 fr. 65; Le Pin (S.-et-M.), 50 fr. 50; Ablon (S.-et-O.), 4 fr. 45; Eaubonne-Ermont (S.-et-O.), 4 fr. 45; Herblay (S.-et-O.), 6 fr. 85; Houilles (S.-et-O.), 4 fr. 05; Marly-la-Ville (S.-et-O.), 1 fr. 25; Vigneux (S.-et-O.), 1 fr. 05; Fréjus (Var), 18 fr. 95; Cavaillon (Vaucluse), 1 fr. 25; Sorgues-sur-Ouvèze (Vaucluse), 0 fr. 45; Croix-de-Vie (Vendée), 11 fr. 35; Eloyes (Vosges), 3 fr. 25; Remiremont (Vosges), 3 fr. 85; Soussé (Tunisie), 7 fr. 35; Meknès (Maroc), 62 fr. 65.

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU LE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHWIG, ÉMILE GLAY, A. ADIARD, Ch. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUÛÉ, D. FAUCHER, HENRI GUEPNUIT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, P. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOÏÈS, ROGER PICARD.

Un vol. in-4^o de 80 pages avec un portrait
par FOUGERAT

Prix : 6 francs

En vente dans les bureaux de la Ligue des
Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris
(14^e). Chèques postaux : C/C. 218-25, Paris.)

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Gaëtan Pirou : *Le Corporatisme* (Sirey). — Cette nouvelle brochure de l'historien français le plus compétent des doctrines économiques complète celle qu'il consacrait récemment à la « crise du capitalisme ». Le corporatisme y est examiné dans ses origines de fait, dans ses principes théoriques, dans les formes qu'il essaie de prendre de nos jours à travers les législations nouvelles et dans les conséquences qu'il peut engendrer. En le confrontant avec le libéralisme, l'étatisme, le syndicalisme, M. Pirou, sans cesser de rester objectif, en montre bien les faiblesses et les dangers. Son opuscule, richement documenté, ne laisse dans l'ombre aucun aspect de la question. — R. P.

B. NOGARO : *Le problème de la dévaluation en France* (Sirey). — Cette importante étude est parue au début de l'année 1935 dans la « Revue économique internationale »; l'auteur, dont on connaît la compétence particulière en ces matières, étudie avec minutie les arguments présentés pour ou contre la dévaluation et ne laisse subsister, de part et d'autre, que ce qui a de la valeur. Il montre comment, si la dévaluation intervenait, elle devrait s'accompagner d'un abaissement des tarifs douaniers, mais il conclut que nous avons de bonnes raisons pour résister à la tentation d'une pareille expérience. Il est indispensable de lire cette étude, si l'on veut se former une opinion réfléchie sur la question. — R. P.

DAVID DAVIES : *Le problème du XX^e siècle* (Payot, 60 fr.). — Ce problème, c'est celui de la paix. M. Davies l'examine dans cet imposant ouvrage de plus de 800 pages. Il en fait à fond l'histoire doctrinale, en étudie les précédents historiques et surtout les conditions actuelles. Sécurité, désarmement, arbitrage, Société des Nations, sanctions, etc., tout est scruté et exposé ici avec une abondance de documentation qui ne laisse rien à désirer. L'auteur se prononce pour un système de police internationale dont il fait connaître minutieusement le plan et dont il montre comment il pourrait être mis en vigueur dans les conditions actuelles de l'Europe. Ce livre représente un effort considérable de construction pacifiste et, bien qu'il ait été écrit en 1930, il garde encore la plus grande partie de son intérêt. — R. P.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

- 2 mars 1936. — La Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes), président : M. Adrien David, ancien maire, Champ Buisson.
- 2 mars 1936. — Burbure (Pus-de-Calais), président : M. Fardel Runcher, place du Riez.
- 2 mars 1936. — Le Pin (Seine-et-Marne), président : M. Masson, directeur d'école honoraire.
- 3 mars 1936. — Saint-Christophe (C.-I.), président : M. André Dauvert.
- 3 mars 1936. — Puymiclan (Lot-et-Garonne), président : M. Pierre Leygoutte, instituteur.
- 5 mars 1936. — Lavausseau (Vienne), président : M. René Vallet, retraité.
- 6 mars 1936. — Annequin (Pas-de-Calais), président : M. Augustin Legrand, directeur d'école.
- 10 mars 1936. — Morbier (Jura), président : M. René Vuillat, maire.
- 10 mars 1936. — Guillestre (Htes-Alpes), président : M. Antoine Roubaud, cultivateur.
- 20 mars 1936. — Moullebourg (Manche), président : M. Arsène Lefillatre.
- 26 mars 1936. — Villemerlin (Loiret), président : M. Maurice Badu, boucher.
- 30 mars 1936. — Montfaucon-sur-Moine (Maine-et-Loire), président : M. Florentin Goummelen, percepteur.
- 30 mars 1936. — Les Adrets (Var), président : M. Marius Giraud, conseiller municipal, Case postale 24, à Fréjus.

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
19, rue du Croissant, Paris-2^e